

LORS D'UNE VISITE DANS LA CAPITALE

Le Président Bouteflika inaugure la mosquée Ketchaoua restaurée et les extensions du métro d'Alger

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a procédé hier lors d'une visite dans la capitale, à l'inauguration de la mosquée Ketchaoua après sa restauration et de deux extensions du Métro d'Alger reliant la Grande-Poste à la Place des Martyrs et Hai El Badr à Ain Naadja. Le président Bouteflika était accompagné par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aissa, le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, le ministre de la

Culture, Azeddine Mihoubi, et le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh. Le président de la République a ainsi procédé à l'inauguration de la mosquée Ketchaoua située à l'entrée de la Casbah. Considérée comme un monument historique classé au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, la mosquée Ketchaoua a été fermée en 2008 après sa dégradation suite notamment au séisme qui a frappé Alger et ses environs en mai 2003. Les travaux de restauration de ce site ont été assurés par l'Agence turque de la coordination et de la coopération (TIKA), avec l'apport d'entreprises et d'archéologues algériens, en vertu de l'accord signé en septembre 2013 par les autorités algérienne et turque.

P. 3



La population d'Alger réserve un accueil chaleureux au Président

Un accueil populaire chaleureux a été réservé au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à l'occasion de sa visite, hier, dans la capitale où il a procédé à l'inauguration de la mosquée de Ketchaoua après sa restauration et de la ligne du métro d'Alger reliant la Place des Martyrs à Ain Naadja. Au niveau de la Place Ibn Badis où se situe la mosquée historique de Ketchaoua, le Président de la République a eu droit à des salves de baroud et des youyous.



P. 3

OUVERTURE HIER À ALGER DES TRAVAUX DE LA RÉUNION SUR «LA LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME EN AFRIQUE»

M. Messahel : «L'Algérie plaide pour une stratégie cohérente»

P. 6-7

PARLEMENT

Adoption du projet de loi sur les conditions d'exercice des activités commerciales

P. 5

Adoption du projet de loi fixant les règles applicables en matière d'apprentissage

P. 5

SANTÉ

NUTRITION
5 raisons de manger plus de noix

Pages 12-13

FOOTBALL

CAN-2018 DAMES
(QUALIFICATIONS - 1^{ER} TOUR RETOUR)
ALGÉRIE - TUNISIE :

Une qualification possible mais gare à l'excès de confiance

P. 21

ÉDUCATION NATIONALE

M^{me} Benghebrît insiste sur l'importance de la qualité des équipements scolaires

P. 24

MDN

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Quatre (04) narcotrafiquants interceptés et plus de 180 kg de kif traité saisis à Tlemcen et Béchar

P. 4

DEMAIN À 10H30
Le PDG du groupe TRANSTEV, Aomar Hadbi, invité du Forum de DK News

Le président directeur général (P-DG), du groupe TRANSTEV, M. Aomar Hadbi, sera l'invité demain mercredi 11 avril à partir de 10h30, du Forum de DK News, dans le cadre d'une conférence-débat qui por-

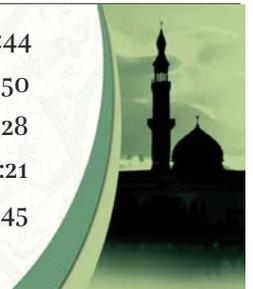
tera sur "Les transports urbains modernes introduits en Algérie, métro, tramway et téléphérique". La rencontre aura lieu au Centre de presse de notre publication, sis 3, rue du Djurdjura, Ben Aknoun, Alger.



Horaire des prières

Mardi 23 Rajab 1439

Fajr	04:44
Dohr	12:50
Asr	16:28
Maghreb	19:21
Isha	20:45



SOLIDARITÉ
M^{me} Eddalia à Tindouf



La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Ghania Eddalia, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection à la wilaya de Tindouf. Lors de cette visite, la Ministre s'enquerra des conditions de prise en charge résidentielle des catégories sociales vulnérables relevant de son secteur, à l'instar des centres pour enfants handicapés auditifs, mentaux, et enfants assistés. Mme Eddalia rendra visite également à l'exposition de l'Agence de développement social et de l'Agence nationale de gestion du microcrédit ou elle distribuera des chèques aux bénéficiaires des microcrédits.

MASCARA
3^e phase qualificative du 7^e challenge national des sports adaptés aux métiers de l'agent de la Protection civile

Dans le cadre des activités sportif, la Direction générale de la protection civile, organise ce matin à partir de 9h, au niveau de la Direction de la PC de la wilaya de Mascara, la 3^e phase qualificative de la 7^e édition du challenge national des sports adaptés aux métiers de l'agent de la protection civile, au profit des wilayas de l'Ouest et du Sud-Ouest.



tection civile, au profit des wilayas de l'Ouest et du Sud-Ouest.

ENVIRONNEMENT
Zerouati à Boumerdès

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Mme Fatma Zohra Zerouati, effectuera aujourd'hui, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Boumerdès.



DEMAIN À L'ENSSEA DE KOLÉA
Conférence sur «La situation de l'éducation pendant la Guerre de libération»

Sous le patronage du ministère des moudjahidine et dans le cadre du 172^e numéro de l'émission "Rendez-vous avec l'histoire", le musée national du moudjahid, organise demain mercredi 11 avril à partir de 10h à l'Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSSEA) de Koléa, une rencontre qui portera sur "La situation de l'éducation pendant la guerre de libération".

ALGÉRIE TÉLÉCOM
Réception des factures téléphoniques par SMS et par e-mail

Algérie Télécom invite ses clients possédant une ligne Mobilis ou Ooredoo à se présenter au niveau de l'agence commerciale afin de fournir et enregistrer son numéro, pour recevoir un SMS lui indiquant le montant de sa facture téléphonique et la date limite de paiement, indique l'opérateur public de la téléphonie dans un communiqué.



Météo

	Max	Min
Alger	18°	11°
Oran	19°	10°
Annaba	16°	09°
Béjaïa	13°	07°
Tamanrasset	33°	17°

COMPLEXE CULTUREL DE CHENOUA
Après-midi poétique

L'Office national de la culture et de l'information (ONCI), organise cet après-midi à partir de 14h30, au complexe culturel de l'artiste Abdelwahab Selim de Chenoua (Timpasa), un après-midi poétique avec Merouane Aïchoune et Ben Ouda Samar.



DEMAIN À BOUMERDÈS
Séminaire national sur : «La profession d'auditeur en Algérie»



La faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion de l'université de Boumerdès, en collaboration avec le laboratoire Performance des entreprises économiques algériennes dans le cadre de la dynamique économique internationale (ALPEIC), organise les 11 et 12 avril au niveau de la salle de conférences de la faculté (Bloc F), un séminaire national sur «La réalité de la profession d'auditeur en Algérie selon les normes internationales d'audit».

DU 16 AU 18 AVRIL AU CCO
11^e journées scientifiques et techniques de Sonatrach

Sous le patronage du Président de la République et sous le thème «Innovation et partenariat, dans un contexte mondial de transition énergétique», le Centre des conventions d'Oran, abritera du 16 au 18 avril, les 11^e journées scientifiques et techniques de Sonatrach (JST 11).



DEMAIN A TEBESSA
Colloque international sur «Le rôle du tourisme pour le développement durable»

Le rôle du tourisme et de l'artisanat traditionnel dans le développement durable et la préservation du patrimoine historique et civilisationnel de l'Algérie sera mercredi et jeudi à Tébessa le thème d'un colloque international, apprend-on lundi du directeur de wilaya du tourisme, Abdenour Yahy. L'objectif de la rencontre est de promouvoir le tourisme culturel dans cette wilaya frontalière aux grandes potentialités avec environ 2.200 sites archéologiques connus, a indiqué à l'APS le même responsable. Plus de 100 participants d'Algérie et de l'étranger sont attendus pour l'animation du colloque qui abordera notamment l'histoire de Theveste, les modes de classification et préservation des sites archéologiques, le développement du tourisme et l'attrait des investissements, selon la même source. Cette manifestation, initiée par la direction locale du tourisme, regroupera des communicants de l'Irak, d'Égypte, de la Turquie, de la Tunisie, du Maroc et de l'Italie, a précisé le président du comité scientifique qui a relevé l'importance de la classification des sites historiques.



LIBRAIRIE CHAÏB DZAÏR
Conférence de M^{me} Nacéra Benseddik

Les éditions ANEP, organisent cet après-midi de 14h à 16h, à la librairie Chaïb Dzaïr, sise 1, avenue Pasteur Alger-Centre, une conférence-débat sous le thème «Être femme dans l'Afrique du Nord ancienne», animée par Mme Nacéra Benseddik, historienne, épigraphiste et archéologue, suivie d'une vente-dédicace.



EL-BAYADH
Colloque international sur le décollage économique au Moyen-Orient et en Afrique

La deuxième édition d'un colloque international sur le décollage économique au Moyen-Orient et en Afrique se tiendra aujourd'hui et demain à El Bayadh. Le président du colloque, l'universitaire Benallal Belkacem, a indiqué que cette rencontre, organisée à l'initiative de l'institut des sciences économiques, commerciales et de gestion du centre universitaire d'El Bayadh en collaboration avec la Pépinière des entreprises, verra la participation de 80 enseignants en économie et finances d'Algérie, du Maroc, de France, de Libye, de Jordanie et de Palestine.

LORS D'UNE VISITE DANS LA CAPITALE Le président Bouteflika inaugure la mosquée Ketchaoua restaurée et les extensions du métro d'Alger

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a procédé hier lors d'une visite dans la capitale, à l'inauguration de la mosquée Ketchaoua après sa restauration et de deux extensions du Métro d'Alger reliant la Grande-Poste à la Place des Martyrs et Hai El Badr à Ain Naadja.

Le président Bouteflika était accompagné par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aissa, le ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, le ministre de la Culture, Azeddine Mihoubi, et le wali d'Alger, Abdelkader Zoukh.

Le président de la République a ainsi procédé à l'inauguration de la mosquée Ketchaoua située à l'entrée de la Casbah.

Considérée comme un monument historique classé au patrimoine culturel mondial de l'UNESCO, la mosquée Ketchaoua a été fermée en 2008 après sa dégradation suite notamment au séisme qui a frappé Alger et ses environs en mai 2003. Les travaux de restauration de ce site ont été assurés par l'Agence turque de la coordination et de la coopération (TIKA), avec l'apport d'entreprises et d'archéologues algériens, en vertu de l'accord signé en septembre 2013 par les autorités algérienne et turque. La construction de cette mosquée, une des plus célèbres d'Alger, remonte à plus de quatre siècles. Mélange de styles architecturaux romano-byzantin et arabo-turc, elle a été bâtie vers 1613 et agrandie en 1794.

Elle a été transformée, pendant l'ère coloniale, en cathédrale, avant de retrouver sa vocation de lieu de culte musulman à l'indépendance du pays.



Le chef de l'Etat a, par la suite, procédé à l'inauguration de la nouvelle station de métro de la place des Martyrs où il a assisté à une projection vidéo détaillant les différentes étapes du projet d'extension du métro au niveau de la capitale.

Avec les deux extensions (Grande-Poste - Place des Martyrs et Hai El Badr - Ain Naadja), le Métro d'Alger s'étend actuellement sur une longueur de quelque 18 km et se compose de 16 stations allant de la Place des Martyrs jusqu'à El-Harrach, pour atteindre une distance de 35 km à la fin du projet.

Grâce à l'entrée en service de la ligne la Grande poste-Place des Martyrs (longue de 1,7 km) et celle de Ain Naadja-Hai El Badr (3,6 km), cinq nouvelles stations ont ainsi vu le jour.

Avant l'inauguration de la station de métro de la place des Martyrs, située

dans la zone de l'antique cité d'Icosium, dont des vestiges ont été découverts lors des travaux de réalisation du métro, le chef de l'Etat a visité une exposition mettant en avant un riche patrimoine archéologique retraçant les principales époques de l'histoire d'Alger. Des pièces de monnaies, des poteries et diverses mosaïques ornées de motifs polychromes trouvées dans ce site y sont exposées.

Après avoir procédé à l'inauguration de la mosquée Ketchaoua et de la nouvelle station de métro de la place des Martyrs, le président Bouteflika a pris le métro jusqu'à la station d'Ain Naadja où un accueil des plus chaleureux lui a été réservé par les habitants de ce quartier populaire comme cela a été le cas à la place des Martyrs où il a été accueilli par des salves de baroud et des youyous.

La population d'Alger réserve un accueil chaleureux au Président Bouteflika

Un accueil populaire chaleureux a été réservé au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à l'occasion de sa visite, hier, dans la capitale où il a procédé à l'inauguration de la mosquée de Ketchaoua après sa restauration et de la ligne du métro d'Alger reliant la Place des Martyrs à Ain Naadja.

Au niveau de la Place Ibn Badis où se situe la mosquée historique de Ketchaoua, le président de la République a eu droit à des salves de

baroud et des youyous. Le chef de l'Etat n'a pas manqué, quant à lui, de saluer les citoyens, venus nombreux lui exprimer leurs sentiments de gratitude et de reconnaissance pour tous les efforts qu'il a consentis pour le développement national et le retour de la paix et de la sécurité dans le pays. Tout le long du Boulevard Zighoud Youcef, longeant le front de mer et qui donne sur la somptueuse Baie d'Alger, des étendards frappés des

couleurs nationales étaient déployés sur les devantures des bâtiments ainsi que des posters géants à l'effigie du Président Bouteflika.

Après avoir procédé à l'inauguration de la mosquée Ketchaoua, restaurée, et de la nouvelle station du métro de la place des Martyrs, le président Bouteflika, qui était accompagné par des membres du gouvernement, a pris le métro jusqu'à la station d'Ain Naadja où un accueil des

plus chaleureux lui a été également réservé par les habitants de ce quartier populaire. La ligne du métro d'Alger reliant la Place des Martyrs à Ain Naadja, qui entre en service mardi prochain, est considérée comme un projet stratégique pour le transport urbain dans la capitale.

Cette extension est la seconde après celle de 2015 qui avait touché Hai El Badr-El Harrach.

LE PRÉSIDENT DE L'APN, SAÏD BOUHADJA L'A AFFIRMÉ : La visite du Président Bouteflika à Alger traduit «son grand attachement à suivre sur le terrain la réalisation des projets»

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Saïd Bouhadja a affirmé, hier, que la visite du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, à Alger traduisait «son grand attachement» à suivre sur le terrain la réalisation des projets devant «concrétiser l'essor de développement escomptés».

La visite du Président Bouteflika à Alger pour «l'inauguration d'infrastructures publiques stratégiques et très fortement applaudie par la population, traduit son grand attachement à suivre sur le terrain la réalisation des projets qui seront bénéfiques pour les citoyens et le pays et permettront la concrétisation de l'essor de développement escomptés», a indiqué M. Bouhadja à l'issue de la séance plénière consacrée au vote de projets de loi relatifs au commerce et à la

formation professionnelle. Par ailleurs, le président de l'APN a estimé que l'adoption des trois projets de loi relatifs au commerce, à l'apprentissage et à la répression de la fraude «s'inscrivent dans le cadre des réformes initiées par le Président Bouteflika en vue de moderniser le dispositif économique et commercial et garantir une meilleure protection au consommateur». Ces textes visent également «à combler les vides juridiques révélés par la pratique et pouvoir suivre la nouvelle dynamique de la construction d'une économie nationale forte et diversifiée», a ajouté le président de l'APN.

Il a salué, dans ce sens, «les efforts déployés par les représentants du peuple lors des séances de débat général depuis le début de la législature qui a vu la finalisation de la grande majorité des projets de loi initiés

par le gouvernement, et qui ont dépassé les 95%». M. Bouhadja a estimé que «le sens d'engagement des députés traduit le degré de leur conscience et de leur maturité, qui constitue une forteresse face aux vaines et lamentables tentatives visant à porter atteinte à notre patrie».

Par ailleurs, le président de l'APN a réitéré la position «constante et de principe» de l'Algérie à l'égard de la cause palestinienne juste, affirmant que «la Palestine demeurera une cause centrale».

Il a valorisé la décision, adoptée par la 138e assemblée de l'Union InterParlementaire (UIP), le 27 mars dernier, sur les répercussions de la décision de l'administration américaine relative à El-Qods et aux droits du peuple palestinien à cette ville sainte, conformément à la Charte onusienne

et à la légalité internationale. Il a réitéré la position de l'Algérie vis-à-vis de la question du Sahara Occidental et de son peuple, qui «lutte depuis des décennies pour l'autodétermination, pour une cause juste relevant de la décolonisation».

Rappelant que la position de l'Algérie vis-à-vis de cette cause s'inspire du principe du droit des peuples à l'autodétermination et à la décolonisation, il a affirmé qu'elle n'est nullement partie prenante à ce conflit et refuse toute tentative marocaine visant à l'impliquer l'Algérie dans des manœuvres contraires à son engagement moral, politique, historique et de principe, conformément aux décisions et résolutions de la légalité internationale, a-t-il soutenu.

MÉTRO D'ALGER : Caractéristiques des extensions Grande Poste-Place des Martyrs et Hai El Badr-Ain Naadja

Voici les principales caractéristiques des extensions Grande Poste-Place des Martyrs et Hai El Badr-Ain Naadja du Métro d'Alger, inaugurées hier par le Président de la République, Abdelaziz Bouteflika

1- L'extension du Métro d'Alger allant de la station Tafourah Grande-Poste vers la Place des Martyrs, appelée extension A, comprend 1,7 km de linéaire et 2 stations.

A- Caractéristiques de l'extension A: Elle constitue une continuité du tronçon prioritaire en monotube avec voie sur béton et dispose de deux (2) stations: Ali Boumendjel et Place des Martyrs. Elle est dotée de:

* La voie ferrée de type classique équipée d'un troisième rail pour l'alimentation du matériel roulant.

* Les équipements du système intégral au niveau du tunnel se composant de la signalisation ferroviaire, des antennes radio, des téléphones d'urgence avec rupteurs d'urgence, des réseaux énergie électrique, des installations des équipements de ventilation et de la colonne sèche.

* Le tunnel à double voie d'une profondeur de 15 à 30 mètres, d'une ouverture de diamètres de 8,80 à 9,40 mètres et d'un écartement entre rails de 1,43 mètre.

* Trois (3) ouvrages d'extraction d'air.

B- Réalisation: * Maître d'ouvrage: Ministère des Transports * Maître d'ouvrage délégué: Entreprise Métro d'Alger * Opérateur exploitant: RATP développement * Coût: 23,8 milliards de DA

2- L'extension Hai El Badr-Ain Naadja, appelée extension C, comprend 3,6 km de linéaire et 3 stations.

A- Caractéristiques de l'extension C: Elle est une continuité du tronçon prioritaire avec la spécificité de créer une fourche au niveau de la station Hai El Badr, et dispose de trois (3) stations: Les Ateliers-Gué de Constantine-Ain Naadja.

Elle est dotée de:

* Un viaduc de 135 mètres

* Un tunnel en souterrain voûté * Trois (3) ouvrages d'extraction d'air.

* La voie ferrée de type classique, équipée d'un troisième rail pour l'alimentation du matériel roulant.

* Les équipements du système intégral au niveau du tunnel se composant de la signalisation ferroviaire, des antennes radio, des téléphones d'urgence avec rupteurs d'urgence, des réseaux énergie électrique, des installations des équipements de ventilation et d'une colonne sèche.

B- Réalisation:

* Maître d'ouvrage: Ministère des Transports * Maître d'ouvrage délégué: Entreprise Métro d'Alger. * Opérateur exploitant: RATP développement * Coût: 28,96 milliards de DA.

3- Par ailleurs, les autres extensions en cours de réalisation du Métro d'Alger concernent les lignes El Harrach-Bab Ezzouar-Aéroport.

- Opportunité du projet: L'extension du réseau métro vers l'est de la capitale, dans le cadre du plan quinquennal, permettra de desservir les quartiers les plus peuplés, les différents pôles universitaires ainsi que l'aéroport international.

- Description du projet: Le tronçon de cette ligne reliera la station terminus d'El Harrach à l'aéroport international.

Cette extension se développe sur une longueur de 9,56 kms.- Le projet comprend les ouvrages suivants:

* Tunnel souterrain de 8 kms

* 10 ouvrages d'extraction d'air

* 9 Stations souterraines.

GHARDAÏA : Journées d'information sur la Garde républicaine

Les missions et les différentes activités de la Garde républicaine ont été mises en exergue hier à Ghardaïa à l'ouverture de journées d'information sur ce corps de l'Armée nationale populaire (ANP).

Cette manifestation d'information, qui s'inscrit au titre du plan de communication arrêté par le haut commandement de l'ANP, vise à vulgariser les missions dévolues à ce corps d'armée auprès de la population, notamment les jeunes, ainsi que les opportunités qu'elles offrent aux jeunes algériens désirant y accéder.

Les missions et activités de la Garde républicaine sont en constante évolution et modernisation grâce à l'intérêt qui leur est accordé par le général de corps d'armée, vice-ministre de la Défense nationale, partant de son rôle sensible en tant que vitrine de l'Armée nationale populaire (ANP) dans les cérémonies officielles, ont indiqué les organisateurs.

Ces journées d'information visent à mettre en avant l'image de marque de l'ANP, le processus de modernisation entamé pour la professionnalisation de cette institution constitutionnelle et le rapprochement des structures de l'armée du citoyen, ont-ils ajouté.

Ouvertes à l'Office des établissements de jeunes (ODEJ) de Ghardaïa, ces journées comportent une exposition de photos, de documents et d'affiches mettant en exergue les activités de la Garde républicaine et l'histoire de sa création.

Des modèles d'instruments de musique utilisés par la Garde républicaine et des photos de cavalerie y sont également exposés, de même que des dépliants sur les conditions d'accès aux formations offertes.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE 4 narcotrafiquants interceptés et plus de 180 kg de kif traité saisi à Tlemcen et Bechar

Quatre (4) narcotrafiquants ont été interceptés dimanche à Tlemcen et Bechar par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont également saisi 184 kg de kif traité, indique lundi le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

«Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements de l'Armée nationale populaire ont intercepté le 8 avril 2018, quatre (4) narcotrafiquants et saisi 184 kilogrammes de kif traité à Tlemcen (2e Région militaire) et Bechar (3e RM)», précise la même source.

Par ailleurs, à In Guezam et Bordj Badji Mokhtar (6e RM), des détachements de l'ANP «ont saisi un camion, trois (3) motocyclettes, dix (10) tonnes de ciments, une (1) tonne de denrées alimentaires et divers outils d'orpaillage», alors que d'autres détachements «ont saisi à Ouargla et El Oued (4e RM) 7.199 unités de différentes boissons».

Par ailleurs, «treize (13) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen», rapporte également le communiqué.

APS

EN VISITE DE TRAVAIL ET D'INSPECTION EN 2^E RM À ORAN Gaïd Salah affirme l'engagement du Haut commandement de l'ANP à la promotion de la place de la ressource humaine

Le Général de Corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, Vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), a affirmé, hier à Oran, l'engagement du Haut commandement de l'ANP à la promotion de la place de la ressource humaine, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Entamant sa visite de travail et d'inspection en 2ème Région militaire à Oran, au niveau de l'Ecole de Spécialisation de Chasse à Mecheria, M. Gaïd Salah a affirmé devant les cadres de cette école, «l'engagement indéfectible du Haut Commandement de l'ANP à la promotion de la place bien méritée de la ressource humaine, et ce, à travers une formation adéquate et de haut niveau, ainsi qu'avec une bonne qualification spécialisée conformément aux exigences professionnelles du métier du militaire», souligne la même source.

Accompagné du Général-Major Saïd Bey, Commandant de la 2e RM, M. Gaïd Salah qui a procédé à l'inauguration de quelques infrastructures administratives et pédagogiques ainsi qu'à l'inspection de leurs différentes annexes, comme il a suivi un exposé global donné par le commandant de l'Ecole sur ses grandes missions et ses différentes activités, a relevé que les «personnels, toutes catégories confondues, devraient faire montre de parfaite maîtrise du matériel moderne mis à leur disposition grâce à un emploi efficace et correct des aspects technologiques de ces matériels».

Le Général de Corps d'Armée a poursuivi sa visite en inspectant un important nombre d'unités déployées au niveau du Secteur militaire de Naâma, où il s'est enquis, de près, des conditions de travail des éléments de ces unités et de leurs état-prêt opérationnel avant d'inaugurer par la suite le siège d'une Brigade Logistique et de suivre une présentation relative à cette unité et à ses grandes missions et d'inspecter ses dif-



férentes annexes administratives, pédagogiques et opérationnelles.

Tenant, par la suite, une rencontre avec les éléments de cette Brigade, M. Gaïd Salah a prononcé une allocution à travers laquelle il a réitéré la «grande importance» qu'il accorde aux visites sur le terrain et à l'inspection des conditions de travail des personnels et des unités.

«Notre permanente quête de rehausser le principe de complémentarité dans les missions qui incombent aux unités de combat et de soutien, de toutes fonctions et dimensions confondues, aux niveaux opérationnels requis, nous impose nécessairement de satisfaire, voire de remplir impérativement une des conditions les plus essentielles du travail professionnel efficace, qu'est l'adaptabilité avec les missions assignées, car la complémentarité est quand l'élément militaire conçoit que son unité militaire fait partie d'un ensemble, une partie délimitée par le cadre professionnel qui lui incombe, et la mission de combat qu'il doit mener à bien, avec toute la rigueur requise et la res-

ponsabilité dont il est en charge», a-t-il indiqué.

Il a souligné, dans ce sens, que «la réussite escomptée nécessite un ensemble de facteurs, à leur tête la conviction bien ancrée des éléments militaires en la noblesse de leurs missions, et la conscience du fait que le parfait accomplissement de ces missions exige que leurs efforts doivent être au diapason de cette démarche», estimant que ceci «requiert inéluctablement de s'acquiescer d'une ferme détermination à sauvegarder la Patrie».

Il a ajouté que «grâce au soutien multiforme qu'accorde le Haut Commandement de l'ANP à inculquer tous les principes de cette complémentarité, nous avons pu atteindre, grâce à Allah Le Tout-Puissant, et à l'appui indéfectible accordé à nos Forces Armées par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale, ces dernières années, des échelons très avancés dans l'assimilation efficace des facteurs de réussite de ce parcours professionnel, qui donne à la petite unité mi-

litaire, de la grandeur en termes de qualité et de parfait accomplissement des missions qui lui sont assignées, et qui lui garantit une place préservée, voire sollicitée dans le contexte général et intégral des missions du corps de bataille de l'ANP».

Pour M. Gaïd Salah, l'unité militaire, peut importer sa dimension, et quelles que soient les missions qui lui sont dévolues, «est un legs dont la responsabilité incombe à son commandement et à l'ensemble de ses éléments de tous leurs rangs et de toutes les catégories, grâce à laquelle ils grandissent et vice-versa.

Ils sont appelés, avec beaucoup de sérieux, à la rehausser aux échelons des unités exemplaires, qui élèvent à leurs tours leurs éléments aux rangs des ressources humaines élités.

Telle est la voie qui est aujourd'hui tracée, et par laquelle vous récoltez, sur le terrain, les fruits de l'effort laborieux et loyal envers Allah et envers la Nation».

L'occasion a été donnée ensuite aux cadres et éléments de la Division pour exprimer leurs préoccupations.

SELON UN COMMUNIQUÉ DU MDN

Séminaire national à Alger sur le service national

Un séminaire national sous le thème «Le service national, 50 ans de réalisations» a été organisé, hier au Cercle national de l'Armée à Béni Messous à Alger, par la Direction du service national du ministère de la Défense nationale (MDN), et ce dans le cadre des festivités commémoratives du 50ème anniversaire de l'institution du service national, indique un communiqué du MDN. Présidé par le général-major Mohamed-Saleh Benbi-

cha, directeur du service national au MDN, au nom du général de corps d'armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), les travaux du séminaire ont enregistré la présence de cadres de l'ANP et de représentants de plusieurs ministères et organismes civils, note la même source. Ce séminaire, animé par des cadres spécialistes de l'ANP et d'enseignants universitaires,

«a été marqué par la présentation de plusieurs conférences visant à mettre la lumière sur la dimension stratégique du service national en tant que pilier de la citoyenneté, à travers la consolidation de l'unité nationale et sa contribution dans le développement et l'édification du pays dans plusieurs domaines, et ce, en mettant en exergue les grandes réalisations du service national pendant 50 ans d'existence», ajoute le communiqué.

APN: Adoption du projet de loi sur les conditions d'exercice des activités commerciales

Le projet de loi sur les conditions d'exercice des activités commerciales a été adopté hier à la majorité par l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière présidée par M. Saïd Bouhadja, président de cette institution parlementaire, en présence du ministre du Commerce, Saïd Djellab.

Modifiant et complétant la loi de 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, ce nouveau texte prévoit l'insertion de nouvelles dispositions instituant un ancrage juridique pour la création d'entreprise en ligne.

Le projet d'institution d'un portail électronique, hébergé par le Centre national du registre du Commerce (CNRC), permettra aux créateurs d'entreprise d'enregistrer en ligne leurs entreprises et de recevoir en même temps un identifiant reconnu par les institutions concernées, explique l'exposé des motifs de ce texte qui contribue à améliorer le climat des affaires.

A cet effet, les secteurs concernés sont chargés de l'adaptation du cadre juridique devant encadrer le portail électronique dédié à la création d'entreprises en prévision de son déploiement.

Ainsi, un formulaire unifié de création d'entreprises sera partagé par les administrations du registre du commerce, des impôts et de la sécurité sociale et par les notaires.

Le secteur de la Poste, des télécommunications, des technologies et du numérique, en relation avec les départements ministériels concernés, a été chargé d'accélérer la mise en ligne de ce portail et de suivre la réalisation des procédures liées à la signature et à la certification électronique.

L'institution par la loi de cette plate forme électronique est incontournable, du fait qu'elle va fédérer les missions de chaque intervenant (notaires, impôts, CNRC et CASNOS) dans une seule interface utilisée par le créateur d'entreprise.

Cette mesure s'inscrit également

dans le cadre de la dématérialisation des tous les aspects liés à l'activité commerciale notamment avec l'avènement du cadre légal régissant le commerce électronique.

Par ailleurs, le texte prévoit de revoir les fermetures non organisées des commerces et des permanences dans le but d'assurer un meilleur approvisionnement du marché et d'éviter des situations de manque des biens et des services durant les périodes de congés ou de fêtes légales.

Ce faisant et bien que le cas des congés et des fêtes légales et le système des permanences qui en découle ont été bien pris en charge, la situation des arrêts technique de maintenance des unités de production n'était pas prévue dans l'ancienne loi.

Ainsi, elle a continué de générer des dysfonctionnements dans la distribution de certains produits issus notamment des minoteries et des usines de productions d'eaux minérales.

A ce titre, l'article 22 a été amendé par l'introduction des arrêts techniques de maintenance des unités de production et de substituer les termes «de large consommation» par «en biens et services» pour un ciblage plus étendu des biens et services concernés.

Facilitation de l'accès aux activités soumises à l'inscription au registre du commerce

Les dispositions du nouveau texte amendent l'article 25 de la loi de 2004



relative à l'exercice des activités réglementées. Cet amendement vise principalement à parachever le processus des réformes engagées en faveur de la création des entreprises et de se mettre à niveau des standards internationaux régissant la création d'entreprise. Depuis son institution légale en 2004, le régime d'accès aux activités réglementées et de l'exigence opposée aux investisseurs de verser, préalablement à l'inscription au registre du commerce, des autorisations délivrées par les administrations compétentes, a généré des blocages à la réalisation de divers projets d'investissements nationaux.

Ainsi, de nombreux chefs d'entreprises notamment dans le domaine des services et de la production industrielle ont abandonné leurs projets suite aux divers obstacles.

Aussi, cet amendement a pour objectif de faciliter l'accès aux activités réglementées tout en maintenant le principe de l'obligation du contrôle permanent qui sera effectué à posteriori par les secteurs concernés.

M^{me} Houda Imène Faraoun : «Le projet de loi sur le commerce électronique privilégie les sanctions financières»

La ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Houda Imène Faraoun a indiqué que les sanctions arrêtées dans le cadre du projet de loi sur le commerce électronique (e-commerce) sont globalement d'ordre financier.

«L'application des sanctions financières contre les contrevenants aux dispositions de cette loi a été préférée aux sanctions privatives de liberté», a précisé la ministre lors de la présentation du projet de loi sur le commerce électronique devant le Conseil de la Nation en séance plénière, présidée par M. Abdelkader Bensalah en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda.

Les modalités de contrôle et de constatation des contraventions, prévues dans ce projet de loi, ont été adaptées aux dispositions des législations et règlements en vigueur, notamment celles relatives aux activités commerciales traditionnelles et à la protection du consommateur et la répression de la fraude.

De même que les sanctions ont été adaptées à celles applicables en matière commerciale, a-t-elle ajouté.

La ministre a expliqué qu'il a été retenu le principe du règlement des litiges par voie d'amende transactionnelle sans préjudice des droits des victimes à réclamer réparation.

En consécration du principe de rigueur dans l'application de la loi et dans le service de l'intérêt général, la ministre a fait état de l'interdiction de l'application de l'amende transactionnelle pour les contraventions liées à la vente des produits interdits au commerce électronique comme le tabac, les médicaments et les produits dont la commercialisation constitue en soi un crime comme les stupéfiants.

Le règlement transactionnel ne peut être envisagé en cas d'atteinte aux intérêts de la Défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique.

En fonction de la nature des infractions, des amendes sont prévues allant entre 50.000 DA et 2 millions de DA, auxquelles s'ajoute la radiation du registre du commerce, la fermeture du site web, et ce, sans préjudice de l'application de peines plus sévères prévues par la législation en vigueur.

Par ailleurs, il est stipulé que les transactions qui sont interdites sont celles portant sur les jeux de hasard, paris et loteries, les boissons alcoolisées et tabac, les produits pharmaceutiques, les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale, tout bien ou service prohibé par la législation en vigueur ainsi que tout bien ou service soumis à l'établissement d'un acte authentique.

De même, est interdite toute transaction par voie électronique des matériels, équipements et produits sensibles définis par la réglementation en vigueur ainsi que tout autre produit ou service pouvant porter atteinte aux intérêts de la Défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique.

Le e-fournisseur est tenu, en vertu de ce texte, d'obtenir l'accord du e-consommateur avant la collecte de ses données personnelles et s'engage à veiller à la sécurité des informations collectées en se soumettant aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

Le texte de loi fait également obligation au e-fournisseur d'informer clairement le consommateur par un indication compréhensible et lisible en soulignant sa responsabilité en vertu de la loi à l'égard du consommateur pour la bonne application des engagements contractuels tant par le e-fournisseur que par d'autres prestataires.

Concernant les mesures organisationnelles et administratives, le texte stipule tout d'abord que l'inscription au registre du commerce et la mise en ligne d'un site web hébergé en Algérie sont deux conditions sine qua non pour l'exercice du commerce électronique.

Un fichier national des e-fournisseurs inscrits au registre de commerce est institué auprès du Centre nationale du registre de commerce (CNRC), note le texte qui définit les informations qui doivent accompagner l'offre commerciale électronique (identification fiscale, adresse, numéro de téléphone, numéro du registre du commerce, la garantie commerciale...).

Concernant les transactions commerciales transfrontalières, le projet de loi indique que la vente par voie électronique d'un bien ou d'un service par un fournisseur résident à un e-consommateur établi dans un pays étranger, est dispensée des formalités de contrôle du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinar de la limite fixée par la législation en vigueur.

APs

Adoption du projet de loi fixant les règles applicables en matière d'apprentissage

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté hier le projet de loi fixant les règles applicables en matière d'apprentissage, lors d'une séance plénière présidée par Saïd Bouhadja, président de l'Assemblée, en présence du ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohamed Mebarki.

A l'issue de la séance de vote, M. Mebarki a affirmé que le débat autour de ce texte de loi «a confirmé la nécessité de poursuivre la modernisation du système national de formation professionnelle, dans toutes ses composantes», car constituant «un outil de développement économique et social». Après avoir mis en avant la relation entre la formation professionnelle, le développement social et l'environnement économique, le ministre a rappelé que le gouvernement «conscient de l'importance de consolider cette relation, a tracé des politiques et programmes ambitieux pour la prise en charge des questions relatives à la formation et à l'enseignement professionnels, en mobilisant les

moyens matériels, humains et financiers nécessaires, en témoigne l'installation d'un réseau dense d'établissements de formation».

Parmi les principales mesures incitatives prévues par la loi «l'accès de l'apprenti à un présalaire et aux services de sécurité sociale dans le cadre de la couverture sociale, ainsi qu'au allocations familiales et au droit à un congé de maternité et au contrôle médical.

ainsi que la garantie des droits de brevets d'invention pour l'apprenti créateur tout au long de son stage de formation, à travers l'octroi des droits d'auteurs, et ce de par la possibilité de recrutement de l'apprenti sans recours préalable aux dispositifs d'emploi». La formation par apprentissage est ouverte à tous les jeunes âgés entre 15 à 35 ans maximum, à la date de signature du contrat d'apprentissage et y sont exclus des personnes présentant des handicaps physiques. Il est tenu compte des vœux et capacités des candidats aux postes d'apprentissage lors de l'orientation. L'orientation de l'apprenti est organisée, en association avec l'établisse-

ment public de formation professionnelle et l'employeur, la durée de formation par apprentissage étant fixée de 1 à 3 années maximum, selon les spécialités.

Le texte de loi prévoit «la création d'une banque de données auprès de l'administration centrale du ministère de l'enseignement et de la formation professionnelle».

Les données «sont établies par commune et par wilaya et comportent notamment la liste nominative et les qualifications professionnelles des maîtres d'apprentissage, des artisans ainsi que la liste des employeurs». Le nouveau texte de loi fait obligation à commune d'oeuvrer, en coordination avec les établissements publics de formation professionnelle se trouvant sur son territoire, à la promotion de l'apprentissage à travers l'information du large public, notamment des jeunes, sur les opportunités de placement en matière d'apprentissage offertes par les différents employeurs», ainsi que la mise en place au niveau local, d'une commission de conciliation pour tout litige éven-

tuel à l'occasion de l'exécution du contrat d'apprentissage.

La formation par apprentissage sera consacrée au niveau des entreprises publiques, ainsi que la possibilité pour les entreprises publiques à caractère industriel et commercial relevant de l'Armée populaire nationale (ANP) d'accueillir les apprentis au même titre que les sociétés étrangères actives en Algérie. Le texte souligne également que les chambres nationales, régionales et de wilayas du commerce et de l'industrie, de l'agriculture, de l'artisanat et des métiers de la pêche, les collectivités locales, ainsi que les unions professionnelles, les organisations patronales, les associations concernées contribuent à la promotion de l'apprentissage», relevant également que des inspecteurs du travail et des inspecteurs chargés de l'apprentissage «peuvent mener des opérations conjointes de contrôle dès la mise en apprentissage des apprentis, et de procéder à l'identification des nouveaux postes d'apprentissage au sein des organismes employeurs».

ALGÉRIE - UA

Ouverture des travaux de la réunion sur «la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique» à Alger

Les travaux de la réunion de haut niveau sur «la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique» se sont ouverts, hier, à Alger, avec la participation des représentants des Etats africains, des organisations et des experts internationaux qui se pencheront sur les questions d'ordre stratégique préoccupant collectivement les Etats, ainsi que sur les moyens et méthodes de lutte contre le terrorisme.

Cette rencontre, dont l'ouverture des travaux a été co-présidée par le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, et le directeur adjoint du Centre africain d'études et des recherches stratégiques sur le terrorisme (CAERT), Idris Lallali, regroupe les délégués des pays membres de l'Union africaine (UA), de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Union européenne (UE) et d'autres organisations internationales et régionales actives dans la lutte contre le terrorisme et son financement. Dans son allocution d'ouverture de la réunion, M. Messahel a déclaré qu'«en abritant cette réunion de haut niveau et en la co-organisant avec l'UA, mon pays tient à souligner, à nouveau, son engagement permanent dans la lutte globale contre le terrorisme, et en particulier, sa solidarité avec l'ensemble de notre continent au moment où un nombre croissant de pays africains subit déjà ou se trouve visé par les menaces terroristes». Il a en outre souligné que l'Afrique a besoin de mettre en place «une stratégie cohérente de lutte contre le terrorisme dans ses différentes dimensions, y compris par l'intégration du rôle déterminant du développement économique et social, la modernisation des économies, l'encouragement de la transparence et la promotion des économies, l'encouragement de la transparence et la promotion de la bonne gouvernance». S'exprimant à l'ouverture de la réunion, le représentant du CAERT, M. Lallali, a pour sa part souligné qu'«en dépit des progrès remarquables réalisés en matière de



lutte contre le terrorisme au cours des deux dernières décennies, tant au niveau continental qu'international, la menace terroriste continue de progresser de façon exponentielle».

«Les dernières attaques ayant touché nombre de nos pays africains nous rappelle cette triste réalité», a-t-il ajouté. Co-organisée par l'Algérie et l'UA, la rencontre de deux jours voit la présence également des représentants des cinq membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Canada. La décision de tenir cette réunion à Alger a été prise en septembre 2014 par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de paix et de sécurité de l'UA, et entérinée

par un sommet de l'Union africaine. «Cette conférence est très importante dans le contexte actuel pour que nous ayons des positions africaines, essayer d'échanger nos vues autour des législations de nos pays, et d'identifier le rôle de nos institutions qui luttent contre le blanchiment d'argent et le trafic de tout genre», avait déclaré M. Messahel.

Lors de la réunion, dont les travaux se poursuivront à huis clos, les participants discuteront des défis réels dans la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que de plusieurs thématiques d'actualité en Afrique comme l'assèchement des sources du radicalisme violent et le terrorisme, les connexions entre les

trafics de drogue, d'armes et des êtres humains avec le phénomène du terrorisme.

En outre, d'une part, la réunion s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Algérie pour lutter contre le terrorisme dans la région du Sahel et l'épuisement de ses ressources, et d'autre part, renforcer la coordination et la concertation entre les pays africains autour des questions sécuritaires, à l'instar de la lutte contre le terrorisme, la dé-radicalisation, le trafic des êtres humains, de drogue et de la contrebande.

Dans le sillage de la lutte contre ce phénomène, une rencontre avait eu lieu en février dernier à Alger entre M. Messahel et le coordonnateur adjoint de la lutte contre le terrorisme au Département d'Etat américain, Mme Alina Romanowski.

Dans le cadre des efforts déployés par l'Algérie, plusieurs conférences et réunions ont été organisées, telle que la Conférence de haut niveau sur le terrorisme, co-organisée avec l'UA à Oran en décembre dernier, avec la participation de plusieurs pays africains. Par ailleurs, en octobre dernier, lors de la réunion du Forum mondial de la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest (GCTF) tenue à Alger, M. Messahel avait également souligné l'exigence de travailler ensemble au tarissement des multiples sources de financement du terrorisme, parmi lesquelles les prises d'otages contre rançons, le crime organisé transnational sous ses différentes formes, ainsi que la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent.

M. Messahel : «L'Algérie plaide pour une stratégie cohérente de lutte contre le financement du terrorisme en Afrique»

L'Algérie a plaidé hier, par le biais de son ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, pour la mise en place en Afrique d'une «stratégie cohérente» de lutte contre le financement du terrorisme dans ses différentes dimensions, lors de la réunion de haut niveau sur la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique.

«L'Afrique a besoin de mettre en place une stratégie cohérente de lutte contre le financement du terrorisme dans ses différentes dimensions, y compris par l'intégration du rôle déterminant du développement économique et social, la modernisation des économies, l'encouragement de la transparence et la promotion de la bonne gouvernance», a souligné le ministre dans son allocution d'ouverture.

Il a relevé que cette réunion de haut niveau «est une importante opportunité pour mieux connaître la nature et l'ampleur de la menace représentée par la disponibilité de toutes ces sources de financement du terrorisme».

Face à ce fléau, il a fait état d'un besoin partagé d'une meilleure connaissance de l'évolution et de la mutation de ces sources en Afrique, en particulier au regard d'un contexte régional marqué par l'extension des espaces touchés par cette menace et par l'aggravation des risques que celle-ci fait peser sur la paix, la stabilité et la sécurité de nombreux pays en Afrique et dans le monde».

Le ministre des Affaires étrangères a souligné, également, «un besoin certain de cerner davantage l'évolution permanente des méthodes, mécanismes, procédés et canaux utilisés autant par les groupes terroristes que les groupes criminels pour déplacer et faire circuler leur argent».

Il s'agit, également, a-t-il soutenu, de la «nécessité d'évaluer ensemble l'efficacité, à la fois, des stratégies mises en œuvre à ce jour pour lutter contre le financement de ce fléau, et du cadre normatif et des instruments internationaux, régionaux et nationaux dont disposent actuellement les pays africains et la communauté internationale pour lutter contre le financement du terrorisme». Dans le même contexte, il a mis en

avant l'exigence de promouvoir une meilleure coopération multiforme entre nos pays respectifs, mais aussi au niveau régional et international, notamment aux plans juridique, judiciaire, policier, financier, dans un esprit de complémentarité, d'échange d'expériences et de solidarité face à une menace qui ne connaît ni frontières ni limites de celle que nature que ce soit».

«A côté de la propagande idéologique développée par les groupes terroristes et leurs sponsors, notamment sur internet -via le Darknet et les plateformes cryptées- en vue de la radicalisation et du recrutement du plus grand nombre possible, principalement parmi les segments de la population vulnérables psychologiquement, socialement et aussi économiquement, l'argent reste l'une des principales armes de la guerre menée par le terrorisme», a-t-il fait observer.

S'agissant de l'Afrique, il a fait savoir que «cette réalité s'affirme sur le terrain chaque jour un peu plus», ajoutant que «l'intérêt financier remplace de plus en plus la conviction idéologique dans les processus et campagnes de recrutement menés par les groupes terroristes».

«Cela est facilité par la densification en Afrique des relations entre les activités de terrorisme et celles du crime organisé transnational et par l'importance des ressources financières mises ainsi en jeu», a-t-il ajouté, précisant que «cette jonction est aujourd'hui avérée et documentée tant par l'ONU et ses institutions, par l'Union africaine, par la Banque africaine de développement que par l'OCDE et le GAFI et ses instances régionales».

Il a prévenu, par la même occasion, que «ces facteurs peuvent contribuer à transformer l'Afrique en une importante plaque tournante du terrorisme et de la criminalité transnationale».

Au moins onze typologies de sources de financement du terrorisme

Le ministre a indiqué que le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) «a relevé au moins onze typologies de sources de financement du terrorisme

incluant le commerce et autres activités lucratives, certaines ONG et les prélèvements caritatifs, la contrebande d'armes, le trafic de drogues, la contrefaçon de divers produits dont les médicaments et les psychotropes, la piraterie, la prise d'otages contre rançons, le trafic de biens culturels, la migration illégale, le transfert de fonds et la mendicité».

«Bien d'autres sources existent encore, que vous ne manquez certainement pas de rappeler durant vos travaux», a-t-il affirmé.

Il a relevé, également, qu'un récent rapport publié en février 2018 par des organismes régionaux et internationaux qualifiés -OCDE, GIABA, BAD et NEPAD- indique que «les activités du crime organisé représentent 3,6% du PIB des quinze pays de l'Afrique de l'Ouest». «Pour leur part, a-t-il ajouté, le Réseau mondial contre la contrefaçon et l'Union des fabricants (France) montrent, dans un rapport publié au mois de décembre dernier, comment le terrorisme utilise la contrefaçon pour se financer».

Pour le ministre des Affaires étrangères, «ce sont autant de domaines dans lesquels nos pays individuellement et notre continent collectivement sont interpellés pour prendre les mesures requises pour mieux contrôler, entraver et tarir ces multiples sources de financement du terrorisme».

A cette occasion, il a réitéré l'«engagement permanent de l'Algérie dans la lutte globale contre le terrorisme, et en particulier, sa solidarité avec l'ensemble de notre continent au moment où un nombre croissant de pays africains subit déjà ou se retrouve visé par les menaces terroristes».

«L'Algérie qui a combattu le terrorisme dans les années quatre-vingt-dix, et qui continue toujours à faire face à ses résidus, est convaincue que la sécurité est indivisible et que l'élimination de la menace terroriste en Afrique et dans le monde nécessite la conjugaison des efforts, le partage des expériences et le renforcement de la coopération régionale et internationale», a-t-il fait savoir.

SELON LE DIRECTEUR ADJOINT DU CAERT : Intensifier la coopération internationale

Le directeur adjoint du Centre africain d'études et des recherches stratégiques sur le terrorisme (CAERT), Idriss Lallali, a plaidé, hier à Alger, pour l'intensification de la coopération et de la coordination internationale pour contourner le phénomène du terrorisme.

«La nature internationale, transnationale, transrégionale et transfrontalière de la menace terroriste nous oblige à intensifier la coopération et la coordination internationale car aucun pays n'est capable de mener, seul, la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent», a déclaré M. Lallali à l'ouverture à Alger des travaux de la réunion sur «la lutte contre le financement du terrorisme».

Il a souligné, en outre, que malgré les progrès remarquables réalisés en matière de lutte contre le terrorisme au cours des deux dernières décennies, tant au niveau continental qu'international, «la menace terroriste continue de progresser de façon exponentielle».

Les dernières attaques ayant touché nombre de nos pays africains nous rappellent cette triste réalité».

En effet, a-t-il noté, «ces groupes terroristes ne se contentent pas d'occuper les territoires, de les administrer et de soumettre les citoyens à leur lois barbares, mais ils ont également démontré leur grande capacité de nuisance et de déstabilisation des pays et je dirais même de régions entières».

Et de poursuivre: «Nous connaissons une montée du terrorisme sans cesse croissante et une expansion géographique grandissante de ce phénomène sur le continent africain».

«Des régions, jadis considérées comme invulnérables face au terrorisme, ont été bel et bien ciblées».

Cette tendance est susceptible de continuer dans les prochaines années au moment où nous essayons de mettre un terme à la



menace terroriste qui sévit en Afrique», a-t-il enchaîné.

«Le problème des combattants terroristes étrangers, le lien étroit qui existe entre le terrorisme et l'extrémisme violent d'une part, et entre le crime transnational organisé, -notamment le trafic de drogue et d'être humains, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes à feu et le mercenariat d'autre part-, ont rendu la situation beaucoup plus complexe, menaçant ainsi sérieusement la paix, la sécurité, la stabilité et le développement», a-t-il soutenu.

Adapter les méthodes et techniques afin de poursuivre les terroristes

La réunion d'Alger, sera l'occasion, a-t-il encore indiqué, de rappeler que le trafic de drogue, l'enlèvement contre la rançon, l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'extorsion, la piraterie maritime, la cybercriminalité, la contrefaçon et l'occupation de territoires, fournissent des ressources financières non négligeables aux terroristes, renforçant ainsi leur capacité à acquérir des armes sophistiquées, à recruter de nouveaux mem-

bres, à étendre leur réseau d'appui et à élargir leur champ d'opérations».

Pour l'intervenant, «les terroristes ont adapté leurs tactiques et leur mode opératoire à l'environnement sécuritaire et aux mesures mises en place».

«La capacité d'adaptation et de flexibilité des terroristes leur permet d'agir en groupes et sous-groupes semi indépendants et financièrement autonomes».

Cette situation nous oblige à adapter nos méthodes, nos compétences et nos techniques afin de poursuivre ces terroristes insaisissables», a-t-il soutenu.

Les travaux de la réunion de haut niveau sur «la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique» se sont ouverts, lundi, à Alger, avec la participation des représentants des Etats africains, d'organisations et d'experts internationaux.

Cette rencontre, dont l'ouverture des travaux a été co-présidée par le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, et le directeur adjoint du CAERT, Idriss Lallali, regroupe les délégués des pays membres de l'Union africaine (UA), de

l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Union européenne (UE) et d'autres organisations internationales et régionales actives dans la lutte contre le terrorisme et son financement.

Co-organisée par l'Algérie et l'UA, la rencontre de deux jours voit la présence également des représentants des cinq pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Canada.

Au cours de la réunion, dont les travaux se poursuivent à huis clos, les participants vont examiner trois volets: (la situation du financement du terrorisme en Afrique, les bonnes pratiques, cadres juridiques et politiques pour la lutte contre le financement du terrorisme: Perspectives régionales et mondiales).

Vient en troisième lieu, les méthodes et techniques de financement du terrorisme. Ce chapitre se concentrera sur les systèmes alternatifs de transfert de fonds, les virements électroniques, les organisations à but non lucratif et les organismes de bienfaisance et les moyens modernes de transfert d'argent et de crypto-monnaies entre autres, intervenant dans le financement du terrorisme. La réunion s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Algérie pour lutter contre le terrorisme dans la région du Sahel et l'épuisement de ses ressources, d'une part, et dans le but de renforcer la coordination et la concertation entre les pays africains autour des questions sécuritaires, à l'instar de la lutte contre le terrorisme, la déradicalisation, le trafic d'êtres humains, de drogue et de la contrebande, d'autre part.

ALGÉRIE - ONU M. Ouyahia reçoit le Directeur exécutif du programme de l'ONU pour l'environnement

Le Premier ministre Ahmed Ouyahia a reçu, lundi à Alger, le secrétaire général adjoint de l'ONU et directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'Environnement, Erik Solheim, indique un communiqué des services du Premier ministre.

L'audience s'est déroulée en présence de la ministre de l'Environnement et des énergies renouvelables, Fatma Zohra Zerouati.

Auparavant, le responsable onusien a été reçu par le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, avec lequel il a abordé l'état de la coopération avec le PNUE et les efforts consentis par l'Algérie, dans le cadre de la mise en œuvre des accords multilatéraux de l'environnement, auxquels elle a souscrit et de mettre en œuvre l'agenda 2030 sur le développement durable.

Il a été convenu, à l'occasion de cet entretien, de promouvoir et de renforcer la coopération entre l'Algérie et le PNUE, notamment, à travers l'appui à la promotion de technologies vertes et innovantes et l'inclusion de la dimension environnementale dans les politiques publiques sectorielles.

Le responsable onusien effectue une visite de travail de deux jours en Algérie.

M. Messahel reçoit le directeur exécutif du programme de l'ONU pour l'environnement

Le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel a reçu, hier à Alger, le secrétaire général adjoint des Nations unies, directeur exécutif du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), qui effectue une visite de travail de deux jours en Algérie.

Les discussions avec le responsable onusien ont porté sur l'état de la coopération avec le PNUE et les efforts consentis par l'Algérie, dans le cadre de la mise en œuvre des accords multilatéraux de l'environnement, auxquels elle a souscrit et de mettre en œuvre l'agenda 2030 sur le développement durable.

Il a été convenu, à l'occasion de cet entretien, de promouvoir et de renforcer la coopération entre l'Algérie et le PNUE, notamment, à travers l'appui à la promotion de technologies vertes et innovantes et l'inclusion de la dimension environnementale dans les politiques publiques sectorielles.

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima Zohra Zerouati, a pris part à ces discussions.

FINANCEMENT DU TERRORISME : Les recommandations de la réunion d'Alger «seront soumises au Sommet de l'UA»

Le ministre des Affaires étrangères, M. Abdelkader Messahel a affirmé hier à Alger que les recommandations qui sanctionneront la réunion d'Alger sur la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique «seront soumises au prochain sommet de l'Union africaine (UA), prévu en juillet prochain à Nouakchott (Mauritanie)».

«Les recommandations qui sanctionneront cette réunion seront soumises au prochain sommet des chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA, prévu juillet prochain à Nouakchott en Mauritanie», a déclaré le ministre à la presse en marge de la réunion de haut niveau sur «la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique», organisée au Centre International des Conférences (CIC).

Cette réunion «très importante» qui connaît la participation de plus de 30 Etats africains et d'organisations internationales spécialisées dans la lutte contre le terrorisme, intervient en application de la décision du sommet de l'UA de 2014», a rappelé le ministre, ajoutant qu'il sera procédé, à cette occasion, «à l'examen des modalités de coordination entre les Etats africains et l'échange d'expériences et d'informations concernant la question de financement du terrorisme, devenue aujourd'hui une question très importante pour le continent africain». Dans le même contexte, le ministre a



indiqué que «l'Afrique est tenue d'élaborer une stratégie sur le tarissement des ressources de financement du terrorisme, si elle veut lutter contre ce phénomène qui coordonne désormais ses actions en matière de criminalité organisée dans la région».

La réunion s'inscrit également dans le cadre des «ateliers organisés par l'Algérie durant les mois derniers relatifs aux crimes cybernétiques et à l'expérience de l'Algérie en matière de lutte contre l'extrémisme vio-

lent», a-t-il dit, saluant «le rôle de l'Algérie, sous la direction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, désigné, par ses homologues, coordinateur africain pour la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en Afrique».

«Les rapports de l'ONU démontrent que le financement du terrorisme en Afrique, notamment au Sahel est estimé à plus d'un milliard de dollars et la source de ce financement provient du trafic de drogues, de la traite d'humains, de la migration clandestine et du paiement de rançons», a-t-il poursuivi.

Le chef de la diplomatie algérienne a salué «les efforts consentis par l'ONU et les différents partenaires en vue de tarir les sources de financement du terrorisme et éradiquer ce fléau dans la région», plaidant pour «la prise de mesures juridiques qui permettent d'adapter les législations africaines à la lutte contre ce phénomène».

Co-présidée par l'Algérie et l'UA, la réunion de haut niveau de deux jours sur «la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique», a vu la participation de délégués des pays membres de l'UA, de l'ONU, de l'UE et d'autres organisations internationales et régionales actives dans la lutte contre le terrorisme et son financement, en sus des représentants des cinq pays membres du Conseil de sécurité et du Canada.

BOUIRA

Un milliard DA pour l'aménagement de la zone industrielle de Sidi Khaled

Une enveloppe financière d'un milliard de dinars a été allouée pour l'aménagement de la zone industrielle Sidi Khaled dans la commune d'oued El-Bardi (Sud de Bouira) ainsi que pour la réalisation d'un réseau d'alimentation en eau potable, a indiqué dimanche le wali de Bouira, Mustapha Limani. Ces deux opérations devraient commencer d'ici au «second semestre de l'année en cours», a expliqué le premier magistrat de la wilaya lors d'une session de l'Assemblée populaire de wilaya (APW). Selon les détails fournis par le même responsable, ce montant est destiné essentiellement à l'aménagement de voirie, la réalisation de l'éclairage ainsi que de l'assainissement. L'enveloppe permettra également de réaliser un réseau d'alimentation en eau potable pour cette zone industrielle, où plusieurs projets sont opérationnels, alors que des dizaines d'autres sont en cours de lancement, d'après les informations recueillies lors de cette session de l'APW. Le réseau traversera le tracé de l'ancienne zone ainsi que le site de l'extension afin d'alimenter ce site industriel en matière d'eau, a expliqué le wali Limani.

TISSEMSILT LA POLICE DRESSE SON BILAN MENSUEL DU MOIS DE MARS 2018: 14 blessés dans 14 accidents de la circulation

Les services de la sécurité publique relevant de la Sureté de wilaya de Tissemsilt ont enregistré durant le mois de mars 2018, quatorze (14) accidents corporels de la circulation qui ont causé des blessures plus ou moins graves à 14 personnes dont 07 enfants sans qu'il y ait de décès. Comme à chaque bilan, la principale cause de ces sinistres reste le facteur humain avec un taux très élevé de 99 % et le reste 1 % est dû à la déféctuosité et de l'état des véhicules. Malgré la présence de plusieurs dispositifs installés par les services de police au niveau des carrefours principaux, des points névralgiques et des routes secondaires le nombre d'accidents reste toujours élevé notamment au niveau des agglomérations. Par ailleurs, des actions de sensibilisation sur la sécurité routière, menées par les services de la sûreté de wilaya de Tissemsilt, ont touché les usagers de la route, a-t-on indiqué lundi dernier dans un communiqué. Des campagnes de sensibilisation afin d'informer les utilisateurs des accidents de la circulation routière, qui a coïncidé avec la Journée nationale des personnes aux besoins spécifiques, le 14 mars de chaque année, ainsi que au niveau des points noirs et des établissements d'enseignement. Des émissions radiophoniques (Allo Chorta), tous les jeudis de 15h à 16h et des conseils quotidiens sur la sécurité routière à partir de 7h50mn et des émissions (Adasset Ettarik), tous les jours de 15h à 17h. La sensibilisation des usagers de la route à l'importance du respect des signaux de circulation reste un facteur important dans la prévention des accidents de la circulation et la protection de la sécurité des usagers de la route. Ce travail, inscrit dans le cadre de la prévention des accidents de la circulation, à travers l'information des citoyens sur les mesures de sécurité et le comportement à adopter pour préserver leur vie sur les routes et réduire le nombre de catastrophes, se déroule au niveau des axes routiers, des placettes publiques et des différentes manifestations organisées par la police, à l'occasion des différents événements, précise le communiqué.

Abed Meghit

ALGER

Près de 60 milliards de DA pour la réhabilitation du parc zoologique et d'attraction de Ben Aknoun

Un investissement de 59 milliards de dinars a été engagé pour la réhabilitation et la modernisation du parc zoologique et d'attraction de Ben Aknoun (Alger), a indiqué dimanche à Alger le P-dg de la Société d'investissement hôtelière (SIH), Hamid Melzi.

«Ce projet a été approuvé par le gouvernement et validé par le Conseil des participations de l'Etat. Les travaux ont été lancés il y a une semaine pour un délai de réalisation de 30 mois», a précisé M. Melzi lors d'une conférence de presse.

Financé par des emprunts bancaires remboursables par des échéanciers étalés sur 20 ans, ce projet prévoit le passage du nombre de visiteurs d'un (1) million en 2017 à 7,2 millions de visiteurs annuellement après sa rénovation, ainsi que l'augmentation du nombre des emplois permanents de 617 en 2017 à 1.017 en 2021, soit 400 nouveaux emplois permanents créés, et 650 emplois saisonniers.

Initié avec l'objectif d'en faire un lieu familial et convivial tout en préservant ses principales missions de protection de la faune et de la flore, ce projet permettra également une évolution du chiffre d'affaires du parc pour passer de 400 millions de DA en 2017 à 11 milliards de DA en 2021.

Précisant que la superficie du parc avoisine les 309 hectares, après réévaluation, dont 200 hectares de forêts, M. Melzi a ajouté que le projet prévoit la réalisation d'une clôture avec télé-surveillance sur 12 kms, rénovation et remodelage du zoo ainsi que du parc d'attraction, création d'une zone de diversité biologique et de sites, nettoyage et aménagement de la forêt, rénovation et aménagement des hôtels Mouflon d'Or et Moncada.

Il prévoit également la réalisation de plusieurs nouvelles infrastructures dont un parc aquatique, un terrain de golf (8 trous), un rafting-parc, une zone sportive ainsi qu'un centre de loisirs.

Selon lui, ce projet «méta-



morphosera» l'actuel parc datant de 1982 et qui est en état de vétusté (insécurité, animaux vieillissants, manèges obsolètes, hôtels insalubres) avec une pléthore de concessionnaires dont les activités ne correspondent pas aux missions du parc.

A ce sujet, M. Melzi a affirmé qu'aucun contrat des 117 concessions existantes actuellement, dont 113 commerces, ne sera renouvelé, précisant que tous ces contrats arriveront à terme entre décembre 2018 et fin 2020. Interrogé par la presse sur le sort des actuels employés du parc, il a rassuré que «tous les employés seront maintenus» et qu'il y aura même de nouvelles recrues, ajoutant que même leurs salaires seront revus à la hausse.

S'agissant de la réalisation des travaux prévus, M. Melzi a avancé que seule la réalisation d'une clôture avec télé-surveillance a déjà été confiée, alors que la SIH est en négociation avec plusieurs sociétés mondialement connues dans le domaine de réalisation et gestion des parcs zoologiques et d'attraction (améri-

caines, françaises, espagnoles, émiraties) pour la réalisation de ce projet.

Concernant le futur prix d'accès du grand public au parc, il a assuré qu'il sera maintenu à 100 DA/personne, relevant que l'étude réalisée prévoit une moyenne de dépenses de 1.500 DA/personne à l'intérieur du parc (parking, accès, restauration, jeux, loisirs...).

Par ailleurs, M. Melzi a indiqué que les hôtels relevant de la SIH n'appliquaient pas les tarifs de basse saison à l'image de ce qui se fait ailleurs dans le monde, du fait «de manque de disponibilité de l'offre».

«En terme de tourisme balnéaire, l'Algérie a besoin d'au moins 250.000 lits, alors qu'elle ne dispose que d'un peu plus de 12.000 lits. Ce qui fait que la demande dépasse l'offre et les hôtels affichent presque tout le temps complets. D'où la politique des prix fixes appliqués», a-t-il fait valoir. S'agissant du bilan de la SIH en vingt ans d'existence, M. Melzi s'est félicité des réalisations de cette société dont le capital est passé de 3,2 milliards de DA en 1997 à 42 milliards de DA avec un chiffre d'affaires

avoisinant les 8,9 milliards de DA en 2017. Depuis sa création en 1997, la SIH a réalisé une dizaine d'hôtels, des centres d'affaires et d'un centre de formation: Son premier projet fut la réalisation de l'hôtel Sheraton (Clubs des Pins), suivi de deux autres hôtels Sheraton d'Oran et d'Annaba, l'hôtel Renaissance (Tlemcen), l'hôtel Marriot (Constantine), l'hôtel Four points (Oran), le centre d'affaires Les falaises (Oran), l'hôtel Panoramic et l'hôtel Cirta (Constantine) ainsi que l'Ecole supérieure de l'hôtellerie et de restauration d'Ain Benian (Alger).

Pour les projets en cours de réalisation, avoisinant les 112 milliards de DA d'investissements, la SIH est en phase de réalisation d'un hôtel 5 étoiles à la nouvelle aéroport d'Alger géré par le Groupe Hyatt Regency, d'un shopping mall (Oran) et la réalisation d'un complexe de thalassothérapie au Club des Pins (Alger) d'une capacité de 1.000 curistes/jour, constitué de deux hôtels 5 étoiles (Sofitel Thalassa Sea et Sofitel diététique Sea) qui seront gérés par le Groupe Accor et accessibles à tous les Algériens.

CONSTANTINE

Bientôt un nouveau personnel en prévision de la réception de la 1^{re} extension du tramway

La Société d'exploitation des tramways (SETRAM) de Constantine entamera «prochainement» des opérations de recrutement et de formation de personnel en prévision de la mise en service d'ici à fin 2018 ou début 2019 de la première ligne d'extension du tramway vers la ville Ali Mendjeli, a annoncé dimanche le Président directeur général (PDG) de cette entreprise.

Le recrutement de personnel devant prendre en charge le fonctionnement de cette première ligne d'extension, allant de la station Zouaghi Slimane (actuel terminus du tramway) jusqu'à l'entrée de la ville Ali Mendjeli sur une longueur de près de 7km, sera lancé «en début de la saison estivale», a souligné à l'APS Pierrick Poirier.

Le recrutement se fera «de concert» avec l'antenne locale de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM), a fait savoir le même responsable, indiquant que les personnes qui seront retenues à l'issue

des tests et concours de recrutement suivront des sessions de formation sur des thèmes relatifs à l'organisation des tramways, conduite des rames, vente des billets, contrôle des passagers, régulation et gestion du retard, ainsi que des apprentissages sur le management et le fonctionnement du poste de commande centralisé (PCC), le «nerf des tramways».

Ces formations seront encadrées par des spécialistes qualifiés activant sur la ligne fonctionnelle du tramway de Constantine qui a décroché en février dernier la certification ISO 9001 pour les performances réalisées en matière de gestion, de management et d'offre de services, a ajouté M. Poirier.

Mettant l'accent sur l'apport qu'aura ce projet (l'extension du tramway) dans l'amélioration de la mobilité des citoyens et l'allègement de la tension sur le trafic automobile entre les villes de Constantine et Ali Mendjeli, le PDG

de la Setram a réitéré l'engagement de son entreprise pour être à la hauteur des défis des ères modernes en «offrant des services de qualité».

Le projet de réalisation de la première ligne d'extension du tramway de Constantine a été scindé en deux lots: le premier de Zouaghi Slimane à l'entrée de la ville Ali Mendjeli sur environ 7 km et le second lot s'étend de l'entrée d'Ali Mendjeli à l'université Constantine 2 Abdelhamid Mehri, a-t-on rappelé, précisant que les deux tranches de cette extension totalisent une distance globale de 10,35 km avec 12 stations.

Une fois la totalité de l'extension livrée, le tramway de Constantine comptabilisera 22 stations et s'étendra sur un linéaire de près de 18,5 km. La première ligne du tramway (Benabdelmalek-Zouaghi) mise en circulation en juillet 2013, s'étend sur 8,1 km.

AFFAIRE VILLAGE «TALINE» À TIPASA Des peines de 1 à 5 ans de prison ferme à l'encontre de 7 accusés

Le tribunal de Tipasa a prononcé dimanche des peines de 1 à 5 ans de prison ferme à l'encontre de sept prévenus impliqués dans l'affaire dite «village Taline» au moment où deux autres ont été disculpés des accusations retenues contre eux.

Après une semaine de délibérations, le tribunal de Tipasa a prononcé une peine de 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500.000 DA, outre une amende de 10 millions de DA en guise de réparation à la partie civile (représentée par la wilaya de Tipasa), à l'encontre de l'accusé principal dans cette affaire, Hadji Mohamed, et de son complice, tous deux actuellement en fuite et jugés par contumace.

L'accusé principal dans cette affaire a été poursuivi, en septembre dernier, pour constitution d'une «association de malfaiteurs en vue de préparer une escroquerie en se prétendant promoteur immobilier sans agréments», «faux et usage de faux», «édification d'une construction sur un lot sans autorisation», «atteinte sur une propriété foncière», «vente d'un terrain» et «déforestation».

Quatre (4) autres accusés dans cette affaire ont été condamnés à deux ans de prison ferme, au moment où un autre prévenu a écopé d'une peine d'une année de prison ferme, et deux (2) autres ont été disculpés de toutes les accusations portées à leur encontre.

Quant aux autres accusés arrêtés dans cette affaire, au nombre de sept (7), ils ont été jugés pour «escroquerie en exerçant l'activité de promoteur immobilier sans agrément», «association de mal-



teurs « et » atteinte sur une propriété foncière». Lors de l'audience de dimanche dernier, qui avait vu le jugement de cette affaire après trois reports consécutifs, le représentant du parquet près le tribunal de Tipasa avait requis des peines de 3 à 5 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 500.000 DA, dont des peines de trois ans à l'encontre de sept (7) des prévenus arrêtés depuis septembre dernier.

Cette affaire, qui avait défrayé la chronique, remonte à septembre dernier lorsque le groupement territorial de la gendarmerie nationale à Tipasa a rendu public un communiqué dans lequel il signalait la mise hors d'état de nuire d'une bande de malfaiteurs composée de 7 individus, qui escroquaient leurs victimes en leur vendant des par-

celles de terrain avec de faux papiers.

Selon le communiqué, les membres de cette bande proposaient des parcelles de terrain avec de faux papiers en exigeant des acheteurs d'édifier des constructions selon un cahier des charges défini.

Sachant que plus de 200 actes nuls de transfert de propriété ont été établis de cette façon.

Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Tipasa qui les a déferés devant le juge d'instruction, ayant ordonné leur mise en détention préventive pour «escroquerie», «atteintes sur des biens fonciers», «déforestation», «construction sans autorisation» et «faux et usage de faux dans des documents officiels».

ORAN Une bande criminelle de trafic de drogue démantelée, saisie de 63 kg de kif traité



Les éléments de la Sûreté nationale d'Oran ont réussi, la semaine dernière, à démanteler une bande criminelle de trafic de drogue et la saisie de 63 kg de kif traité et d'un montant d'argent en monnaie nationale et en devises, a-t-on appris dimanche de la cellule de communication et des relations publiques de la direction de la sûreté de wilaya.

Le commissaire de police Abderrahmane Rahmani a indiqué dans une déclaration à la presse que cette opération de qualité a permis «d'appréhender des éléments de cette bande composée de 10 personnes âgées entre 33 et 50 ans, des repris de justice dont certains faisant l'objet de mandats d'arrêt».

Cette opération a permis la saisie de 63 kg de kif traité et de 4 véhicules, ainsi que 2,38 millions Da et de 20.000 euros, recettes du trafic.

Des procédures judiciaires ont été engagées contre les membres de cette bande qui seront présentés prochainement devant la justice pour les chefs d'inculpations d'«association de malfaiteurs et trafic de drogue», a-t-il fait savoir.

En outre, les policiers ont saisi, durant les semaines dernières, 29 kg de kif traité, 13 grammes de cocaïne et 360 gr de marijuana, a ajouté le chef de la cellule de communication et des relations publiques à la direction de sûreté de wilaya. Lors de cette opération, trois individus ont été arrêtés et présentés devant la justice qui les a mis sous mandat de dépôt. Une affaire de faux billets a été traitée également dernièrement par les policiers qui ont opéré la saisie d'un matériel utilisé dans la falsification et deux personnes ont été arrêtées dans cette affaire et présentées devant la justice, a-t-on ajouté.

EL TARF : Saisie de près de 6 kg de corail brut à Berrihane

Une quantité de 5,700 Kg de corail brut a été saisie, dans la commune de Berrihane (El Tarf), dans deux opérations distinctes menées, le week-end dernier, par les services relevant du groupement de la Gendarmerie nationale, a-t-on appris, hier, du chargé de la communication au niveau de ce corps constitué.

Sur informations évoquant des activités suspectes d'un groupe d'individus, une enquête a été déclenchée par les services de la gendarmerie a précisé le capitaine Rahmouni Fateh, soulignant que les investigations ont permis d'identifier les cinq membres du réseau, âgés entre 33 et 40 ans, arrêtés en flagrant délit samedi dernier, en leur possession 2,200 kg de corail brut.

La deuxième affaire liée à ce trafic de corail, a impliqué 4 individus, âgés entre 32 et 41 ans, a-t-on fait savoir, précisant que pas moins de 3,500 kg de corail brut ont été saisis pour une valeur estimée à plus de trois (3) millions de dinars.

Les éléments de la Gendarmerie nationale ont aussi saisi dans le cadre de ces deux opérations trois (3) véhicules, une embarcation, deux moteurs, ainsi que deux bouteilles d'oxygène, un lot de tenues de plongée sous-marine, 3 filets de pêche, deux paires de palmes, des lunettes de soleil et une paire de gants, a-t-on détaillé. Les mis en cause, tous originaires de la wilaya d'El Tarf, seront présentés incessamment devant les instances judiciaires pour trafic de corail, a-t-on ajouté, signalant que l'enquête suit son cours pour remonter la piste de ce trafic.

APS

SELON UN COMMUNIQUÉ DE LA DGSN Plusieurs suspects interpellés pour divers délits dans plusieurs wilayas

Plusieurs individus suspects ont été récemment interpellés pour divers délits, suite à des opérations de recherche menées par les forces de police judiciaire dans les wilayas d'Alger, de Constantine et de Tlemcen, a indiqué hier la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué. Ainsi, dans des quartiers de la wilaya d'Alger, 42 individus suspects ont été interpellés pour détention et trafic de drogue et port d'armes prohibées, alors que 335 comprimés psychotropes, une quantité d'héroïne, une autre de cannabis traité ont été récupérés

par les forces de police qui ont également saisi un lot de d'armes blanches.

Dans la wilaya de Constantine, et agissant sur information, les forces de police judiciaire de la wilaya ont arrêté un individu suspect en possession de 406 comprimés psychotropes et une quantité de cannabis traité.

Par ailleurs, et suite à des opérations de recherches, les forces de la Police judiciaire de la wilaya de Tlemcen ont interpellé deux individus qui se livraient au trafic de psychotropes et récupéré 146 comprimés psychotropes.



ACCIDENTS DE LA ROUTE 2 morts et 118 blessés enregistrés durant le week-end



Deux (2) personnes ont trouvé la mort et 118 autres ont été blessées dans 101 accidents de la circulation survenus les 6 et 7 avril au niveau des zones urbaines, a indiqué dimanche un bilan de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

«Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents en sus d'autres facteurs liés à l'état des véhicules et des routes», a ajouté la même source.

A cet effet, la DGSN appelle les usagers de la route à «respecter le code de la route et à faire preuve de prudence et de vigilance pour la sécurité de tous, particulièrement en cette période marquée par les intempéries affectant certaines régions du pays», rappelant que le numéro vert 15-48 et l'application (Allo Police) restent à la disposition des citoyens 24/24h.

THAÏLANDE

Réouverture du procès de l'ex-Premier ministre Thaksin Shinawatra



La Cour suprême thaïlandaise a rouvert le six mars passé le procès de l'ex-Premier ministre Thaksin Shinawatra accusé de corruption, un procès qu'avait été reporté après son départ à l'étranger en 2018, a rapporté dimanche l'agence de presse japonaise «Kyodo».

Le procès a été rouvert après la promulgation par la Thaïlande d'une nouvelle disposition qui, entrée en vigueur en 2017, permet de juger d'anciens fonctionnaires malgré leur absence, selon la même source précisant que «le nouveau mandat d'arrêt de Thaksin Shinawatra a été également émis le 6 mars après qu'il n'avait pas comparu devant le tribunal».

Thaksin Shinawatra a été le Premier ministre de la Thaïlande entre 2001 et 2006 avant d'être renversé en septembre 2006.

Il est ensuite allé à l'étranger.

En 2008, l'ancien Premier ministre a été accusé d'avoir drainé des fonds de l'Etat par le biais de la réglementation des redevances de concession de télécommunications pour des bénéfices exclusifs de son groupe de télécommunications «Shin Corp».

UGANDA

La mise en place d'un centre de quarantaine pour limiter la propagation du choléra

Un centre de quarantaine pour les malades du choléra a été mis en place dimanche par l'organisation mondiale de la Santé (OMS) au district de Kagadi dans le centre-ouest de l'Ouganda pour limiter la propagation de cette épidémie dans la région, ont rapporté des médias.

«Ce centre pourrait accueillir au moins 100 patients (...), pour le moment, nous avons placé trois patients en quarantaine dans le centre, et nous continuons à travailler à limiter la propagation de la maladie», a affirmé James Olowo, responsable de la Santé dans le district à l'agence de presse chinoise (Xinhua).

Épidémie de choléra qui s'est déclarée dans le district voisin d'Hoima (Ouest) a tué au moins 40 réfugiés congolais depuis le mois de février.

Selon la Croix-Rouge ougandaise, l'afflux de réfugiés congolais a conduit à une saturation des installations sanitaires dans les centres d'accueil, entraînant des conditions d'hygiène déplorables, et attisant l'épidémie qui s'est déclaré à la mi-février.

L'organisation estime qu'environ 70 000 Congolais sont entrés en Ouganda depuis le début de l'année, dont 80 % de femmes et d'enfants.

BANGLADESH

Une centaine de blessés dans une manifestation étudiante

Des milliers d'étudiants manifestaient hier à travers le Bangladesh en réaction à des échauffourées dans la plus grande université du pays qui ont fait une centaine de blessés, ont rapporté des médias.

Des heurts entre police et étudiants, qui ont commencé dimanche soir, ont transformé l'université de Dacca en champ de bataille.

Les forces de l'ordre ont tiré des balles de caoutchouc et grenades lacrymogènes pour disperser les manifestants contre la politique, «discriminatoire» selon eux, de quotas dans la fonction publique.

Cette contestation est l'une des plus importantes à laquelle se trouve confrontée la Première ministre Sheikh Hasina, au pouvoir depuis une décennie.

Les organisateurs des rassemblements à Dacca ont raconté qu'ils manifestaient pacifiquement lorsque la police est intervenue pour les disperser par la force.

Les policiers ont notamment recouru à des bâtons et des canons à eau pour dégager la place centrale.

«Plus de 100 personnes ont été blessées» dans les affrontements, a déclaré l'inspecteur de police Bacchu Mia, cité par l'AFP, ajoutant que les personnes



hospitalisées n'étaient pas dans un état critique.

Selon les médias, citant un responsable policier Azimul Haque, les manifestants ont jeté des pierres sur les forces antiémeute, saccagé le domicile du vice-chancelier de l'université, brûlé deux voitures et vandalisé un bâtiment.

Quinze personnes ont été interpel-

lées dans ces incidents. La colère étudiante résulte de la décision du gouvernement de réserver plus de la moitié des emplois de fonctionnaires aux familles de vétérans de la guerre d'indépendance de 1971 et aux minorités défavorisées.

Ce qui ne laisse à la plupart des diplômés accès qu'à un nombre restreint de postes.

JAPON

5 blessés dans un séisme de 5,6 de magnitude sur l'échelle de Richter

Un séisme de magnitude 5,6 s'est produit dans la nuit de dimanche à lundi dans l'ouest du Japon, faisant cinq blessés et des dégâts matériels, tandis que les autorités ont alerté du risque de répliques.

La secousse, qui a touché l'ouest de l'île de Honshu, à 96 km au nord de Hiroshima à 01h32 lundi (16H32 GMT dimanche), a été évaluée à 5,6 sur l'échelle ouverte de Richter par l'Institut américain USGS et à 6,1 par l'Agence météorologique japonaise (JMA). «Nous vou-

lons que les zones qui ont subi ce fort séisme restent sur leurs gardes durant la semaine qui vient environ, contre des secousses qui pourraient être d'une intensité de niveau «cinq plus+», sur l'échelle sismique japonaise, a indiqué Toshiyuki Matsumori, un de ses responsables de JMA lors d'une conférence de presse.

L'échelle sismique japonaise est utilisée pour évaluer les effets en surface d'un tremblement de terre.

Le niveau «cinq plus+» est le quatrième plus élevé. Il

rend difficile de marcher sans se tenir à quelque chose, suffit à renverser un téléviseur et peut endommager routes et immeubles.

Cinq personnes ont été blessées par ce tremblement de terre, dont un garçon de 17 ans qui s'est cassé une jambe en tombant de son lit. Aucune blessure mettant en danger la vie des personnes n'a été constatée, ont rapporté des médias.

Une centaine d'habitations n'avaient plus accès à l'eau dans la ville d'Oda, et des secours ont été envoyés

sur place pour installer des systèmes d'approvisionnement temporaire. Le Japon est situé sur la Ceinture de feu du Pacifique, une vaste zone qui concentre la majeure partie des tremblements de terre et des éruptions volcaniques de la planète.

Le 11 mars 2011, un séisme d'une magnitude de 9,1 qui s'est produit dans l'océan Pacifique a provoqué un tsunami faisant 18.000 morts et disparus et un accident majeur à la centrale nucléaire de Fukushima.

TUNISIE

Manifestation civile à Zarzis pour dénoncer la poursuite des périls des migrants en Méditerranée

Une manifestation civile a eu lieu hier à Zarzis ville portuaire de Tunisie, pour dénoncer la poursuite des périls de migrants en mer Méditerranée, indique un communiqué de presse des organisateurs.

Co-organisée par l'Association «Le Pêcheur pour le Développement et l'Environnement (APDE) de Zarzis et l'Alarmphone Tunis, cette action de la société civile se veut un rappel à l'opinion publique sur les milliers de candidats à l'immigration clandestine, dont des Tunisiens, continuent de périr au large de la Méditerranée lors de leurs tentatives de passage illicite vers l'Europe.

Elle était prévue le 9 avril à 10h00 au port de Zarzis.

La mer est devenue ces dernières années, note le communiqué, «une voie de plus en plus empruntée pour atteindre les rives du nord de la Méditerranée depuis le continent Africain».

Ceci est dû, souligne le même document, entre autres au «régime restric-



tif» de visa européen ce qui ne favorise pas l'immigration «sûre et légale».

La manifestation aura lieu à Zarzis, un lieu où «les réalités meurtrières» de la mer sont bien connues.

«Le cimetière des migrants qui ont péri en mer, souvent de manière ano-

nyme, est un rappel douloureux pour les habitants de Zarzis des conséquences de la politique de non assistance aux migrants en mer», ajoute la même source.

L'Alarmphone est une ligne téléphonique disponible 24/7 pour les personnes se trouvant en situation de détresse en mer.

Elle est animée par un réseau d'actives et d'acteurs de la société civile d'Europe et d'Afrique du Nord depuis 2014.

Par ses actions, le réseau entend soutenir les opérations de sauvetage en mer Méditerranée et dénoncer les cas où le sauvetage n'a pas eu lieu.

L'APDE Zarzis quant à elle, est une association qui lutte pour la protection des ressources marines, le développement du secteur de la pêche, la contribution au développement social et l'établissement d'une culture environnementale.

SOUK AHRAS

Ouverture «prochaine» de nouvelles structures de santé

Plusieurs structures de santé, en cours de réalisation dans la wilaya de Souk Ahras, pour une meilleure prise en charge des malades «seront ouvertes prochainement», a indiqué dimanche le directeur de la santé et de la population (DSP), Amor Bentouati.

S'exprimant en marge de l'ouverture des travaux d'une journée d'étude organisée dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la santé sous le slogan «la santé pour tous», le même responsable a précisé à l'APS que deux polycliniques réalisées au niveau du plan d'occupation du sol (POS) 9, au chef lieu de wilaya, et dans la localité de Tergalet, actuellement en phase d'équipement seront "incessamment" opérationnelles.

Il sera également procédé au transfert du service de gynécologie-obstétrique de la polyclinique de la ville de Taoura vers l'hôpital (60 lits) relevant de la même commune et la création d'un service des urgences médicales, a-t-on noté lors de cette rencontre organisée au centre d'information territoriale de l'Armée nationale populaire (ANP), sis au centre ville.

Les services de la DSP prévoient aussi le transfert du service de pédiatrie de l'hôpital «Ibn Rochd» du chef lieu de wilaya vers le complexe mère-enfant, en attendant la réalisation d'une opération similaire concernant le service de gynécologie-obstétrique



de l'ancien hôpital de Souk Ahras qui sera transféré au complexe mère-enfant, a-t-il ajouté. Des actions visant le suivi des femmes parturientes et le dépistage précoce du cancer du sein, du diabète et de l'hypertension et de don de sang, ont été organisées dans le cadre de la célébration de cette journée. Des thèmes abordant la «santé scolaire», «la prise en charge sanitaire de la femme enceinte» ont

été évoqués au cours de cette rencontre. Dr Salih Naili de Souk Ahras a appelé à la nécessité de coordonner les efforts entre les ministères de l'Éducation nationale, de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et de l'Intérieur et des Collectivités locales pour «promouvoir la santé scolaire et assurer une prise en charge efficace des scolarisés», tous cycles confondus.

3^{ES} JOURNÉES DU CAC D'ANNABA

L'ambulatorio et l'optimisation des soins en cancérologie au centre de débats

L'ambulatorio et l'optimisation des soins en cancérologie étaient au centre de débats des travaux des 3^{èmes} journées du centre anti-cancer (CAC) d'Annaba ouvertes jeudi, en présence de plus de 400 médecins et gestionnaires de structures oncologiques du pays.

Après l'engagement du plan national anti-cancer 2015/2019 et la réalisation de structures et centres spécialisés dotés d'équipement sanitaire modernes, les efforts s'orientent aujourd'hui vers l'optimisation de l'exploitation des structures existantes et l'amélioration de la qualité

des soins par l'élargissement des soins externes (hospitalisation à domicile) pour cancéreux, a soutenu Pr. Hanane Djedi, chef du service radiothérapie du CAC-Annaba.

Les nouveaux médicaments anti-cancer sous forme de comprimés permettent "l'élargissement du recours aux soins externes et la réduction des charges d'hospitalisation tout en offrant de meilleures conditions humaines et psychologiques de traitement des cancéreux parmi ses proches", a assuré la même praticienne.

Le recours à ce mode de

traitement s'effectuera dans le respect des prescriptions sanitaires strictes et avec un proche suivi du patient accompagné de la sensibilisation du malade et son entourage, a indiqué Pr. Djedi qui fait état de plus 3.000 nouveaux cas de cancer enregistrés durant 2017 par le CAC-Annaba qui couvre plusieurs wilayas voisines. De son côté, Pr. Messaoud Zitouni, coordinateur national du Plan national anti-cancer 2015/2019, a estimé que la stratégie de lutte contre le cancer place le patient au centre de la problématique de prise en charge en insistant sur l'importance de la

prévention et du diagnostic précoce, sur la gestion rationnelle sur le plan matériel et sur la formation des médecins pour demeurer à jour des évolutions scientifiques dans le domaine oncologique.

Organisée conjointement par le centre hospitalo-universitaire, CHU-Ibn Rochd et le CAC d'Annaba, la rencontre de deux jours devra donner lieu à la présentation de communications sur les cancers du colon et du sein, les techniques de diagnostic, les protocoles de traitement et l'organisation du réseau de traitement externe.

SELON LE DIRECTEUR DE LA SANTÉ DE LA WILAYA D'ALGER, MOHAMED MIRAOU

Le réseau de la femme gestante (enceinte) de la wilaya d'Alger «opérationnel»

Le réseau spécialisé dans la prise en charge de la femme gestante (enceinte) dans la wilaya d'Alger sera opérationnel à partir d'aujourd'hui jeudi afin de réduire «considérablement» le taux de mortalité maternelle et infantile, a annoncé jeudi le directeur de la santé de la wilaya d'Alger, Mohamed Miraoui.

Ce réseau chargé de la prise en charge totale de la femme enceinte à partir du début de la grossesse jusqu'à l'accouchement, par le biais d'un plan efficace classifiant et répartissant les femmes enceintes en quatre (4) paliers allant d'un accouchement simple à un accouchement compliqué, a pour but de réduire le taux de mortalité maternelle et infantile, a expliqué M. Miraoui lors de la cérémonie du lancement de ce réseau à l'occasion d'une rencontre au niveau de l'institut nationale de formation supérieure paramédicale

d'Alger. Le coordinateur de la wilaya d'Alger dans la mise en place du réseau de la femme gestante, le Pr Smail Guerroumi a expliqué que ce réseau «flexible» et «souple» va orienter la femme enceinte, en premier lieu, vers des structures de planification maternelle et infantile (des polycliniques ou des salles de soins) ou des cabinets médicaux privés (437 cabinets à Alger), des établissements sanitaires dans lesquels elle recevra une «prise en charge totale» et un suivi médical avant de l'orienter soit vers le deuxième palier (accouchement normal sans bloc opératoire) ou le troisième palier (accouchement en bloc opératoire) ou le quatrième palier (accouchement à haut risques).

Les structures des paliers 3 et 4 sont dotées d'unités de néonatalogie (au profit des enfants prématurés ou présentant des pathologies) et d'unités de

réanimation médicale du nouveau-né et de l'adulte, a indiqué le Pr. Guerroumi.

Cette organisation permet à la femme enceinte de savoir par avance la structure hospitalière dans laquelle elle va accoucher, ce qui va permettre «un bien meilleur prise en charge» de la femme enceinte et réduire «considérablement» le taux de mortalité, a indiqué le Dr. Fatima Agadir, chef de service à la Direction de la santé et de la population de la wilaya d'Alger.

Le coordinateur national de ce réseau, le Dr Adad a affirmé, pour sa part, que «ce réseau sera généralisé au niveau national», ajoutant que «les bienfaits d'un tel plan seront, non seulement, ressentis par la femme enceinte mais aussi par tous les patients (toutes les pathologies confondues) au niveau des services d'urgences.

LE PROFESSEUR MUSTAPHA BENMANSOUR, CHEF DU SERVICE DE NÉPHROLOGIE AU CHU DR «TIDJANI-DAMERDJI» DE TLEMCCEN L'A AFFIRMÉ :

« Le prélèvement d'organes sur des personnes décédées est une solution idoine pour la greffe rénale »



Le prélèvement d'organes sur des personnes décédées «est une solution idoine» pour la prise en charge des greffes rénales, a affirmé jeudi le professeur Mustapha Benmansour, chef du service de néphrologie au CHU Dr «Tidjani Damerdjil» de Tlemcen.

Intervenant à l'occasion d'une cérémonie préparatoire de la centième greffe rénale au niveau de cet établissement, ce spécialiste a mis l'accent, devant les autorités locales, à leur tête le wali, Ali Benyaiche, sur la nécessité de ces prélèvements eu égard aux besoins sans cesse présents au niveau du CHU, soulignant que «cela ne s'arrête pas au stade de l'acte opératoire ou de la sélection des futurs greffés, mais demande un suivi permanent des malades».

«La greffe n'est pas aussi simple que l'on le pense. Elle nécessite la réunion de plusieurs facteurs pour l'effectuer», a-t-il expliqué.

Ce programme, en cours de développement pour la transplantation rénale, permettra au CHU de Tlemcen de s'ériger en pôle régional pour la greffe rénale pour espérer atteindre la transplantation entre 50 et 60 malades/an, a-t-il ajouté, proposant l'édification d'un pôle à Oran pour la greffe rénale pour enfants.

Le service de néphrologie, qui effectue des séances de dialyse au profit d'un millier de patients à travers la wilaya de Tlemcen, voit arriver, annuellement, entre 100 à 140 malades nouveaux par an, dont 30 à 40 doivent être greffés, selon la même source.

Cependant, ce programme est confronté à la réticence de dons d'organes, en dépit des multiples actions de sensibilisation menées sur le terrain, dont notamment un colloque organisé en 2011 sur ce thème, d'où la nécessité du prélèvement sur les cadavres, a-t-il insisté.

Pour sa part, le chef de service de chirurgie A, Dr. Abi Ayad Chakib, a donné un historique de la greffe rénale qui a débuté en décembre 2007, pour atteindre, actuellement, 98 interventions du genre. La centième étant prévue pour la deuxième quinzaine de ce mois d'avril.

Organisée par le comité de greffe du CHU de Tlemcen, cette cérémonie, abritée par la bibliothèque «Bachir Benamar», a réuni les équipes médicales des deux services, des représentants de la direction générale de l'établissement, des greffés, des donneurs et des malades en instance de greffe.

Répondant à leurs sollicitations, le responsable de l'exécutif s'est engagé à mobiliser tous les moyens et équipements nécessaires pour assurer la suite de ce genre d'interventions chirurgicales et leur augmentation graduelle, invitant les greffés à s'organiser en association pour mieux sensibiliser les donneurs potentiels.

Le Directeur général du CHU, Nasreddine Mazouni, a rappelé que l'équipe de chirurgie A s'est engagée à réaliser, en 2018, quatre intervention/mois, soit 48 pour toute l'année.

NUTRITION

5 raisons de manger plus de noix

Elles réduisent le taux de cholestérol, diminuent le risque de diabète ou de cancer du sein. Voici 5 bonnes raisons d'ajouter une poignée de noix à votre alimentation quotidienne.

Des noix pour diminuer le risque de diabète

Voici une bonne raison de grignoter régulièrement des noix. Une étude nutritionnelle menée aux Etats-Unis auprès de 140 000 femmes vient de montrer que manger des noix au moins deux fois par semaine permet de diviser par quatre le risque de diabète de type 2. Ce dernier représente 90% des cas de diabète et survient souvent chez les personnes qui ont un terrain génétique prédisposé. Cette étude américaine montre qu'il est possible d'aller contre les prédispositions génétiques en équilibrant son alimentation.

Des noix pour réduire le risque de cancer du sein

Autre bonne raison de ne pas se passer de noix, même si l'on est au régime : les chercheurs de la Marshall University, aux Etats-Unis, ont constaté (au cours d'une étude menée sur des souris) que la consommation quotidienne de quelques noix permettait de non seulement de réduire la croissance des tumeurs cancéreuses déjà existantes, mais aussi de réduire le nombre d'apparition de tumeurs. Pour les chercheurs, ce ne sont pas seulement les acides gras insaturés des noix qui sont bénéfiques mais également leur forte teneur en vitamine E. Des noix pour faire baisser le cholestérol. Comme les autres fruits à coque, les noix sont riches en acides gras insaturés.

Les nutritionnistes ont observé que consommer une poignée de noix au moins quatre fois par semaine peut être associé à un moindre taux de lipides dans le sang et à un risque de maladie cardiovasculaire réduit de 37%.

Des noix pour améliorer la qualité du sperme

Les noix ne sont pas seulement bonnes pour les femmes mais aussi pour ces messieurs ! Les chercheurs de l'Université de Californie ont en effet découvert que la consommation quotidienne de noix affectait le nombre de spermatozoïdes produits ainsi que la qualité du liquide séminal. Voilà une bonne raison de faire manger des noix à votre conjoint, surtout si vous envisagez de faire un bébé !

Des noix pour être de bonne humeur !

Non seulement les noix sont riches en magnésium « antistress » mais elles sont aussi et surtout riches en Omega 3. Or, les nutritionnistes s'accordent à dire que les oméga-3 sont très intéressants dans la prise en charge des petites baisses de moral et permettent de diminuer les risques de dépression. Pour satisfaire la dose quotidienne de 2 g recommandée en Omega 3, il suffit de 2 cuillères à soupe d'huile de noix ou 3 à 5 noix par jour.



Les bonnes raisons de les mettre au bio

De plus en plus de cantines scolaires introduisent des aliments bios dans leurs menus. Trois bonnes raisons de suivre le mouvement à la maison.

Le bio, ça nourrit

Les aliments issus de l'agriculture biologique sont en général plus riches en éléments nutritifs : plus de vitamine C et de vitamines du groupe B, plus d'acides aminés par exemple. Ce sont les légumes-feuilles et les légumes racines qui en tirent le meilleur bénéfice. Les produits animaux (lait et viande) ne sont pas en reste car ils apportent plus d'acides gras poly-insaturés (les fameux Oméga-3 et 6). Pourquoi ? Tout simplement parce que l'alimentation des vaches laitières ou des vaches à viande "bio" est plus naturelle, essen-



tiellement à base d'herbe. L'intérêt nutritionnel pour les enfants est donc indiscutable. Les rations peuvent même être moins généreuses car l'effet de satiété est plus rapide.

Le bio, ça a du goût

Préparer les repas des enfants à partir des aliments bios, c'est retrouver le goût et les saveurs "véritables". Quand les menus suivent les saisons, les enfants dégustent d'aliments cultivés dans les meilleures conditions. Côté goût, rien de commun entre une fraise de mars qui mûrit en serre sur substrat nutritif et une fraise bio de mai qui mûrit, certes sous serre, mais les racines en pleine terre ! En plus, le bio c'est sans OGM. Aucun risque d'en retrouver dans les potages et les purées

des enfants puisque les aliments transgénétiques sont exclus du mode de production et que tous les maillons de la filière bio sont "certifiés".

Le bio, ça protège

Consommer des aliments bio, c'est protéger les enfants des résidus phytosanitaires : pesticides, insecticides, fongicides, antibiotiques, hormones... qui sont exclus des modes de production. Les épinards, les bettes, les salades sont donc de meilleure qualité. L'épluchage devient même facultatif et un simple lavage suffit. Drôlement appréciable quand on sait que les vitamines et autres micronutriments sont concentrés dans la peau des fruits et légumes ! Pas de risque, non plus, d'additifs de synthèse comme les colorants ou les arômes.

Cancer de la langue : qu'est-ce que c'est ?

Le cancer de la langue touche 15 000 personnes environ chaque année, dont 90% d'hommes. Ce cancer dont le chanteur Michel Delpech est atteint, nécessite une opération lourde et de longs mois de rééducation.

Si on connaît bien le cancer de la gorge, le cancer de la langue est un peu plus méconnu. Pourtant, il touche environ 2000 personnes chaque année en France, dont 90% d'hommes (d'une moyenne d'âge de 55 ans).

Comme pour les autres cancers oro-pharyngés (cancer de la gorge, cancer du larynx...) l'alcool mais surtout le tabac et le cannabis sont les principaux responsables des cancers de la langue. Mais une recrudescence récente de ce type de cancers a poussé les médecins américains à chercher d'autres facteurs de risque et c'est ainsi qu'ils ont découvert que le papillomavirus humain (HPV), responsable du cancer du col, est également à l'origine de cancers de la gorge et de la bouche, transmis lors de relations oro-génales chez des sujets devenus sexuellement actifs très jeunes et ayant eu de multiples partenaires.

Une longue rééducation

La langue est composée de deux parties : la première est fixée à la partie inférieure de la bouche et au niveau du pharynx ; la deuxième partie est la « langue mobile » : celle que vous utilisez pour manger ou pour parler. Le cancer peut toucher l'une des deux parties ou la totalité de la langue.

Comme le chanteur Michel Delpech vient d'en témoigner, ce cancer est une véritable épreuve. Outre la radiothérapie et la chimiothérapie, soigner ce cancer nécessite une opération chirurgicale lourde : il faut enlever la tumeur puis reconstruire une langue. Mais cette opération n'est que le début d'un long processus de guérison car le patient doit ensuite travailler de longs mois avec un kinésithérapeute et avec un orthophoniste pour réapprendre à déglutir et à parler.

Quels sont les symptômes

Le cancer de la langue est peu douloureux au début de son évolution ; c'est pourquoi il est souvent diagnostiqué tardivement. Au tout début, le patient ressent une gêne à la mastication ou pour prononcer certains mots. Le diagnostic est posé plus tard, lorsqu'apparaît une douleur au niveau de l'oreille située du côté que la tumeur ou une adénopathie (c'est-à-dire un ganglion qui s'enflamme) sous le menton ou dans le cou.

OLIGO-ÉLÉMENTS Où les trouver ?

Une alimentation équilibrée apporte à notre organisme une large palette de minéraux et d'oligo-éléments indispensables. Parmi ces nutriments, certains sont généralement assez méconnus. Quel est le rôle du bore, du nickel ou encore du sélénium et où trouver ces oligo-éléments ?



Le silicium

Pour la peau et les ongles Le silicium est un oligo-élément présent dans de nombreux aliments. Il est indispensable à la fabrication du collagène et permet d'entretenir la peau, les ongles et les cheveux. Il ne faut pas en manquer. Le silicium est également un anti-inflammatoire puissant : il protège le cœur et le cerveau. Il joue enfin un rôle important dans le métabolisme des os.

Où le trouver ?

Dans les céréales complètes, la bière, la prêle et l'eau.

Le soufre

Pour la construction des protéines Le soufre est un élément important pour la formation des protéines par l'organisme. A ce titre, il est nécessaire pour la bonne santé de la peau, des ongles et des cheveux. Une carence en soufre peut en effet entraîner un ralentissement de la pousse de ces derniers.

Où le trouver ?

Dans les noix, les noisettes, le lait, le jaune d'œuf, la viande, le porc, le brocoli, le cresson, l'ail ou l'oignon.

Le sélénium

Le sélénium est un oligoélément antioxydant. Il permet de lutter contre l'oxydation des cellules de l'organisme et protège des effets des radicaux libres. Il aide ainsi à prévenir les cancers, le vieillissement cellulaire et il renforce également le système immunitaire. C'est l'oligo-élément de la jeunesse !

Où le trouver ?

Dans le foie de veau, le maquereau, les moules, les céréales, le germe de blé, la levure de bière, les huîtres.

L'iode

Pour les hormones thyroïdiennes L'iode est un oligo-élément essentiel pour l'organisme : il participe au bon fonctionnement des glandes de la thyroïde. Une carence en iode peut ainsi entraîner de la fatigue, une prise de poids ou des trous de mémoire. Il est important de ne pas en manquer.

Où le trouver ?

Dans les produits marins (algues, sel enrichi en iode, poissons, crustacés...), le soja, les navets, les oignons ou l'ananas.

Le bore

Le bore est un minéral important qui participe au bon fonctionnement du cerveau et de la mémoire. Il contribue aussi à l'assimilation du calcium par les os. Associé à une carence en calcium, le manque de bore peut favoriser l'apparition de l'ostéoporose. Attention aux carences, notamment chez les femmes ménopausées.

Où le trouver ?

Dans les noix, les amandes, les noisettes, les cacahuètes, les champignons, les radis, les légumes secs (lentilles...) ou les légumes verts à feuilles (choux, salades, épinards...).

L'eau minérale peut également contenir du bore.

Le nickel

Le nickel intervient dans plusieurs réactions métaboliques de l'organisme et se retrouve en très petites quantités dans le corps humain. Pas d'inquiétude : à priori, il n'existe pas de carence en nickel et l'alimentation couvre largement nos besoins.

Où le trouver ?

Dans le chocolat, les fruits secs, les légumes secs.

Le vanadium

Pour l'entretien des os le vanadium est très peu connu et pourtant important pour l'organisme. Il participe en effet à l'entretien des os et aide au bon fonctionnement de la thyroïde.

Bien que le vanadium soit important, les besoins sont cependant très faibles chez l'être humain. Les risques de carences sont donc rares et une alimentation normale permet généralement de les couvrir.

Où le trouver ?

Dans les champignons, les fruits de mer, les fruits et les légumes.

SIDA : la circoncision peut-elle endiguer l'épidémie ?

Le succès d'un programme volontaire de circoncision en Afrique du Sud renforce la conviction des chercheurs quant à la possibilité de réduire d'un quart le nombre de contaminations mondiales par le virus du VIH. Le Pr Bertrand Avert, professeur de santé publique à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, a dirigé une étude qui donne l'espoir de mettre un coup d'arrêt à l'épidémie du sida, responsable de 15 millions nouvelles contaminations chaque année. Avec ses collègues sud-africains et américains, le Français a réussi à démontrer l'efficacité d'un programme de circoncision à grande échelle pour limiter l'infection au virus.

Entre 2007 et 2011 des chercheurs ont proposé aux hommes de plus de 15 ans résidant dans le bidonville d'Orange Farm en Afrique du Sud de se faire circoncire gratuitement et médicalement, 20 000 ablations du prépuce ont été réalisées au total. Cette campagne a

permis de réduire le taux de nouvelles infections chez les hommes circoncis de 57 à 64% par rapport aux non circoncis, alors même qu'aucune différence de comportements sexuels (usage du préservatif, nombre de partenaires) n'a été observée entre les deux groupes.

Cette étude parue dans *PLoS One* atteste du bien-fondé de la circoncision chez la population particulièrement à risque, notamment les 15-29 ans. Dans cette tranche d'âge, sans la circoncision, le nombre d'infections aurait été 28% plus élevé, assurent les chercheurs.

La circoncision, une stratégie de prévention contre le sida

L'effet relativement protecteur de la circoncision contre le VIH réside dans l'ablation du prépuce qui limite la rencontre entre des cellules infectées et des cellules du système immunitaire. "L'effet protecteur de la circoncision sur le risque d'être infecté par le VIH chez l'homme avait déjà été montré

dans un essai clinique réalisé en 2005 en Afrique du Sud, et confirmé par des essais au Kenya et en Ouganda, mais nous n'avions pas la preuve jusqu'à présent que la méthode était utilisable dans la vraie vie" et à grande échelle, se félicite le Pr Bertrand Avert, cité par l'AFP.

Selon lui, généraliser des programmes de circoncision dans l'Afrique australe et de l'Est (pays largement touchés par la contamination au VIH), permettrait de réduire significativement l'épidémie. "Chaque fois qu'on fait 5 circoncisions, on évite une infection par le VIH dans les 15 ans qui viennent" explique le professeur, avant de conclure : « la généralisation de la circoncision doit plus que jamais être une priorité de santé publique en Afrique australe et de l'Est ».

Cette étude survient au moment où débutent des programmes de circoncision dans quatorze pays d'Afrique, en accord avec l'Omsida et l'OMS.

CENTRAFRIQUE La Minusca visée par une attaque dans le centre de Bangui

Une attaque a visé la mission de l'ONU en Centrafrique (Minusca) dans la nuit de dimanche à lundi dans le centre de Bangui, a affirmé hier un porte-parole de l'ONU, soulignant que les institutions centrafricaines n'avaient pas été visées.

«Il y a eu une attaque d'une demi-heure environ qui visait la Minusca exclusivement.

Nous sommes en train de voir qui était derrière cette attaque. Nous avons riposté et envoyé des renforts. Ce n'était pas une attaque contre une institution centrafricaine», a déclaré Vladimir Monteiro, porte-parole de la mission, cité par l'AFP.

Des tirs ont été entendus dans le quartier de la résidence présidentielle, qui abrite un camp de la Minusca, dans le centre de la capitale.

«Les assaillants sont venus en moto et avec un faux véhicule de l'ONU», a affirmé un habitant du quartier, tandis qu'il y a eu «des échanges de tirs entre les Casques bleus égyptiens et les assaillants», selon un autre.

Ces derniers n'étaient pas identifiés lundi et l'attaque n'a pas été revendiquée.

Aucun bilan n'a été communiqué, selon les médias.

Cette attaque est survenue alors qu'une opération conjointe de la Minusca et des forces centrafricaines visait dimanche le quartier du PK5 à Bangui pour y démanteler des bases de groupes armés.

Au moins deux personnes ont été tuées et 56 autres blessées dont des Casques bleus lors de cette qui devait se poursuivre plusieurs jours.

La Minusca a arrêté dimanche plusieurs personnes appartenant aux groupes armés de «Forces» ou du feu chef armé «50/50» et a saisi de la drogue ou des munitions après la prise de contrôle des bases de ces groupes, selon un porte-parole de la Minusca Hervé Verhoosel.

Cette opération intervient après un regain de violences depuis plusieurs mois dans le PK5, poumon économique de la capitale centrafricaine.

RD CONGO 40 millions d'électeurs inscrits et des millions de doublons radiés

Quelque 40,2 millions d'électeurs sont inscrits pour les élections du 23 décembre en République démocratique du Congo (RDC) et des millions de «doublons» ont été radiés, a indiqué la Commission chargée de l'organisation du scrutin (Céni).

Au total 40.287.387 de Congolais se sont enregistrés pour élire, le 23 décembre, le successeur du président Joseph Kabila, toujours au pouvoir alors que son mandat a pris fin le 20 décembre 2016, a indiqué la Céni, lors de la présentation vendredi d'un fichier électoral «nettoyé de ses doublons».

«Nous avons pu inscrire plus ou moins 46 millions d'électeurs.

Le traitement nous a permis d'identifier des millions de doublons», a déclaré le président de la Céni, Corneille Nangaa.

Kinshasa la capitale, compte le plus grand nombre d'électeurs.

Soit, 4,45 millions d'inscrits, suivie respectivement des provinces du Nord-Kivu (3,86 millions) et du Sud-Kivu (2,55 millions).

Une fois assaini, ce fichier devra servir de base à la prochaine étape du calendrier électoral.

Il s'agit de la loi sur la répartition des sièges devant être promulguée le 8 mai.

Les élections législatives et provinciales du 23 décembre en République démocratique du Congo, sont prévues le même jour que la présidentielle.

DÉCÈS DE WINNIE MANDELA Bensalah signe le registre de condoléances

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah a signé, dimanche au siège de l'ambassade d'Afrique du Sud à Alger, le registre de condoléances au nom du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, suite au décès de Winnie Mandela, l'ex-épouse de l'ancien président sud-africain Nelson Mandela, qui s'est éteinte à l'âge de 81 ans.

«C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la nouvelle du décès de Winnie Mandela, l'ex-épouse de Nelson Mandela, survenu le 02 avril 2018», a écrit M. Bensalah, ajoutant qu'en «cette douloureuse circonstance, je tiens au nom du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, au nom du peuple et du gouvernement algériens, et en mon nom personnel à adresser mes sincères condoléances et à partager avec sa famille leur peine, tout en espérant que ces condoléances, sincères et fraternelles, puissent renforcer leur patience et leur donner davantage de force pour surmonter cette pénible épreuve».

«L'Afrique du Sud perd, avec le décès de Winnie Mandela, une de ses vaillantes filles qui a consacré sa vie au combat contre l'Apartheid et pour l'indépendance de son pays», a affirmé le président de la chambre haute du Parlement. «Tout en m'inclinant devant la mémoire



de la défunte, je prie Dieu de lui accorder sa sainte miséricorde et de la rétribuer pour les nobles services qu'elle a fournis, des services qui seront gravés à jamais dans les pages de l'histoire de votre pays ami», a conclu M. Bensalah.

SAHARA-OCCIDENTAL - MAROC Une délégation du Polisario à Moscou pour évoquer les derniers développements de la question sahraouie

La question sahraouie et ses derniers développements politiques et sécuritaires seront au menu de la visite, mardi à Moscou, d'une délégation du Front Polisario, a indiqué hier le représentant sahraoui en Russie.

Conduite par Mhamed Khaddad, coordonnateur sahraoui avec la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso), la délégation comprend également la secrétaire générale de l'Union nationale des femmes sahraouies, Fatma Mehdi, a précisé le représentant du Front Polisario en

Russie Ali Salem Mohamed Fadhel. Les responsables du Front Polisario «informeront la partie russe, aussi bien la classe politique que la société civile, des derniers développements dans la lutte que mène le peuple sahraoui pour sa liberté et son autodétermination», a souligné M. Ali Salem, ajoutant que les deux parties évoqueront à Moscou, les démarches lancées par le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et son envoyé personnel, Horst Kohler, en vue de parvenir à une solution pacifique garantissant l'autodétermination du peuple sahraoui. Selon le représentant

du Front Polisario à Moscou, la Direction sahraouie a récemment pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général de l'ONU soumis au Conseil de sécurité fin mars sur le Sahara occidental, tout en réaffirmant son attachement au processus de paix et son soutien aux efforts onusiens, dans le but de parvenir à une solution pacifique garantissant l'autodétermination du peuple sahraoui.

Le Sahara occidental, territoire non autonome occupé illégalement par le Maroc, depuis 1975, est potentiellement riche en matières premières, notam-

ment le phosphate, en ressources halieutiques du fait que ses zones maritimes sont les plus poissonneuses au monde.

La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a établi, à travers ces arrêts (les 21 décembre 2016 et 27 février 2018), que toute exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental sans le consentement du peuple sahraoui, représenté légalement par le Front Polisario, constitue une violation de son droit à l'autodétermination, un droit imprescriptible pour le peuple d'un territoire non-autonome.

Espagne: Les associations amies avec le peuple sahraoui attachées à décolonisation du Sahara occidental

Les associations espagnoles amies avec le peuple sahraoui réunies durant cette fin de semaine en Ségovie (Espagne), en assemblée générale, ont réaffirmé leur engagement et attachement à la décolonisation du Sahara occidental qui ne «peut aboutir que par la tenue d'un référendum d'autodétermination devant assurer l'expression libre et authentique de la volonté du peuple sahraoui».

Ce référendum d'autodétermination, a indiqué la résolution finale de cette assemblée générale, viendra en application des décisions pertinentes de l'Union africaine (UA) et les résolutions des Nations unies.

Les associations espagnoles réunies sous la coupe de la coordination espagnole de solidarité avec le peuple sahraoui a, en outre, exigé de l'Etat espagnol d'«assumer sa responsabilité historique, politique et juridique» en tant que puissance administrante du territoire sahraoui et membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

«L'Espagne doit adopter une attitude honnête et active afin de mettre fin au processus de décolonisation du peuple sahraoui», ont souligné les participants à cette Assemblée.

Les associations espagnoles ont, par ailleurs, demandé l'élargissement des compétences de la mission des Nations

unies pour le référendum du Sahara occidental (MINURSO) à «la surveillance des droits de l'homme, le déminage et la destruction du «mur de la honte» construit par le Maroc afin de renforcer l'occupation et séparer le territoire et les familles sahraouies».

L'Assemblée générale du mouvement espagnol solidaire avec le Sahara occidental a également exigé le respect total de l'arrêt de la Cour de justice de l'union européenne du 16 décembre 2016 qui a conclu que le Sahara occidental ne fait pas partie du Maroc et que ce dernier n'a aucune souveraineté sur ce territoire.

Les délégués ont également exigé l'exécution de la dernière décision de la CJUE publié le 27 février, qui a clairement conclu que l'accord de pêche entre l'UE et le Maroc n'est pas applicable au Sahara occidental ni aux eaux y adjacentes.

«L'Union européenne doit prendre toutes les mesures législatives, administratives ou autres nécessaires pour éviter les activités économiques et commerciales qui portent atteinte aux intérêts du peuple sahraoui et négocier pour cela avec son représentant unique et légitime, le front Polisario», a-t-on rappelé. L'assemblée générale des associations espagnoles solidaires avec le peuple sahraoui a également lancé

un appel au gouvernement espagnol, aux communautés autonomes, aux Conseils provinciaux et locaux pour «augmenter l'aide à la coopération et à l'action humanitaire pour les réfugiés sahraouis», demandant, par ailleurs, à l'Etat espagnol «la reconnaissance effective du Polisario, en tant que représentant unique et légitime du peuple sahraoui».

L'assemblée a, par ailleurs, exprimé sa «tristesse et chagrin» suite au décès d'Ahmed Boukhari, représentant du Front Polisario auprès des Nations unies, avant de faire part de sa «grande préoccupation pour la grave détérioration de l'état de santé des prisonniers politiques sahraouis après plus de 30 jours de grève de la faim».

Les associations ont enfin montré leur indignation face au mépris des droits de l'homme affiché par les autorités d'occupation marocaines en demandant notamment à la Mission de l'Onu pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso) et à l'Envoyé personnel du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, Horst Kohler, d'assurer «le strict respect du droit international concernant le traitement des prisonniers et le respect des droits de l'homme».

LE PRÉSIDENT PALESTINIEN MAHMOUD ABBAS DÉCLARE : «Le prochain sommet arabe devra répondre aux mesures israéliennes prises contre les droits des Palestiniens»

Le sommet de la Ligue arabe (LA) prévu dimanche prochain en Arabie saoudite «devrait avoir pour tâche de répondre aux mesures israéliennes et aux décisions américaines contre les droits des Palestiniens, notamment sur les questions d'El-Qods et des réfugiés palestiniens», a déclaré dimanche Le président palestinien Mahmoud Abbas.

«Le sommet arabe (...) est important, parce qu'il se tient alors même que la ville d'El-Qods est la cible d'une violente attaque, suite aux mesures israéliennes et aux récentes décisions américaines», a affirmé M. Abbas au cours d'une réunion du Comité central du parti Fatah, qui s'est tenue au siège du parti à Ramallah.

Le président palestinien a espéré que le sommet de la LA pourrait être baptisé «Sommet d'El-Qods», afin de répondre aux attaques brutales que subit la ville suite à la décision des Etats-Unis de la considérer comme capitale de l'Etat colonial d'Israël et d'y transférer leur ambassade. «Nous n'écouterons aucune proposition qui ne reconnaisse pas une solution à deux Etats et qui ne reconnaisse pas El-Qods-Est comme la capitale de l'Etat de Palestine», a-t-il souligné.



Gaza: Le recours à la force par l'armée d'occupation israélienne est «inacceptable» (Moscou)

La Russie a affirmé hier qu'il était «inacceptable» le recours «sans discernement» à la force par l'armée d'occupation israélienne contre des civils à Gaza, où des tirs à balles réelles ont coûté la vie à une trentaine de Palestiniens.

«Compte tenu de l'emploi tout à fait inacceptable et sans discernement de la force contre les civils, nous appelons une nouvelle fois les Israéliens et les Palestiniens à éviter les actions pouvant aggraver les tensions», a indiqué la diplomatie russe dans un communiqué.

Moscou a affirmé «soutenir les appels en faveur d'une enquête indépendante et transparente sur ces incidents».

Après la journée du 30 mars lors de laquelle 19 Palestiniens avaient été tués, l'Union européenne et l'ONU avaient demandé l'ouverture d'une enquête indépendante.

Vendredi, au cours d'une nouvelle journée de manifestations, neuf Palestiniens dont un journaliste ont été tués par les forces d'occupation israéliennes.

«Au vu de la situation actuelle,

des mesures urgentes pour stabiliser et désamorcer la situation sont non seulement nécessaires, mais également des efforts politiques concrets visant à instaurer une paix durable», a insisté le ministère russe.

Dimanche, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a appelé à mettre fin au bain de sang orchestré par l'occupation israélienne dans la bande de Gaza, affirmant que la Cour pourrait juger les auteurs de «crimes de guerre».

Palestine: Raid israélien sur le nord de Gaza

Un raid israélien a été effectué hier sur le nord de la Bande de Gaza, ont rapporté des médias.

Des sources de sécurité palestiniennes ont affirmé que des frappes israéliennes avaient visé une position de la résistance palestinienne à Gaza, ainsi que des terres agricoles près de Beit Lahya, faisant des dégâts matériels, sans faire état de victime.

Cette nouvelle agression intervient alors que l'occupant israélien est vivement dénoncé par des organisations de défense des droits de l'homme, y compris

israéliennes, pour l'utilisation de balles réelles contre les manifestants de la «marche du retour» organisée par les Palestiniens.

L'ONU et l'Union européenne ont demandé des enquêtes indépendantes sur un éventuel usage de violence disproportionnée de la part d'Israël.

Dimanche, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a appelé à la fin du bain de sang dans la bande de Gaza, avertissant que la Cour pourrait juger leurs auteurs de crimes de guerre.

CORÉE DU SUD L'ex-président sud-coréen inculpé pour corruption

L'ex-président sud-coréen Lee Myung-bak a été formellement inculpé hier pour corruption, trois jours après la condamnation à 24 ans de prison de Park Geun-hye qui lui avait succédé à tête de l'Etat, selon une source judiciaire.

Président de 2008 à 2013, Lee Myung-bak a été inculpé pour «corruption, abus de pouvoir, détournements de fonds ou encore évasion fiscale», a annoncé le parquet dans un communiqué.

«Nous récupérerons les avoirs criminels accumulés par M. Lee au travers de moyens illégaux», a déclaré aux journalistes le procureur Han Dong-hoon. M. Lee, 76 ans, a été



arrêté fin mars et refuse depuis d'être entendu par le parquet.

Il rejette la plupart des accusations.

L'agence de presse sud-coréenne Yonhap rapporte que son procès devrait débuter le mois

prochain. M. Lee est accusé d'avoir «accepté 11 milliards de wons (8,4 millions d'euros) de pots de vin entre son élection fin 2007 et 2012», selon le parquet.

Il est ainsi soupçonné d'avoir été «soudoyé» par

le groupe Samsung pour accorder sa grâce présidentielle en faveur du président du géant sud-coréen Lee Kun-hee, condamné pour évasion fiscale.

Les enquêteurs l'accusent par ailleurs d'avoir détourné 35 milliards de wons entre 1994 et 2006.

Cette inculpation intervient trois jours après la condamnation à 24 ans de prison de Mme Park dans le scandale de corruption qui avait précipité sa destitution l'année dernière.

Avant elle, deux autres présidents, Chun Doo-hwan et Roh Tae-woo, avaient été reconnus coupables de «trahison» et «corruption» dans les années 1990.

SELON L'EUROSAT Près d'un million de personnes a acquis la nationalité d'un Etat membre de l'UE en 2016

Près d'un million de personnes a acquis la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (UE) en 2016, a annoncé hier l'office statistique européen Eurostat qui a souligné que les principaux bénéficiaires étaient des Marocains, poussés à l'exode en raison des événements ayant secoué la région du Rif dans le Nord.

«En 2016, quelque 995.000 personnes ont acquis la nationalité d'un Etat membre de l'UE, un chiffre en hausse par rapport à 2015» où il s'établissait à 841.000 et à 2014 (889.000), a précisé Eurostat.

Selon l'office européen des statistiques, 12% des personnes devenues citoyens de l'un des Etats membres de l'UE en 2016, étaient auparavant citoyens d'un autre Etat membre de l'UE, alors que la majorité était des ressortissants de pays tiers ou des apatrides.

Les données publiées par Eurostat montrent que les citoyens marocains formaient le plus grand groupe de nouveaux citoyens d'un Etat membre de l'UE dont ils étaient résidents en 2016 devant les citoyens de l'Albanie (67.500 personnes), de l'Inde (41.700 personnes) et du Pakistan (32.900 personnes).

Ils étaient 101.300 Marocains à acquérir la nationalité d'un Etat membre de l'UE en 2016, dont 89% ont acquis la nationalité espagnole, italienne ou française.

Les Marocains sont ainsi les principaux bénéficiaires de la nationalité octroyée par l'Espagne (+32% par rapport à 2015), par la Belgique (+18%), par la France (+5%) et par l'Italie (+17,5%).

Les chiffres d'Eurostat confirment le nouvel exode de migrants marocains vers l'Europe, notamment vers l'Espagne, observé dans le sillage des événements qui ont secoué la région du Rif dans le Nord du Maroc après la répression du mouvement de protestation populaire «Hirak». La situation dans le Nord du Maroc fait, en effet, craindre aux Européens un exode massif vers l'Europe de Rifains persécutés et de jeunes chômeurs.

Les dirigeants européens continuent à «suivre de près» la situation «très tendue» dans cette région, souligne une source européenne. Selon cette source, ils s'inquiètent de la persistance de l'instabilité dans le Rif, ce qui pourrait provoquer un autre afflux massif de migrants marocains vers l'Europe après avoir réussi à réduire le flux de migrants sur les routes de la Méditerranée centrale via l'Italie et orientale via la Grèce.

A l'été 2017, le nombre de réfugiés et de migrants ayant tenté la traversée vers l'Espagne depuis cette région a fortement augmenté. En août, près de 600 personnes ont été secourues au large de Tarifa (Espagne) en une seule journée. A noter, par ailleurs, qu'ensemble, les Marocains, les Albanais, les Indiens, les Pakistanais, les Turcs, les Roumains et les Ukrainiens représentaient un tiers environ (33%) du nombre total de personnes ayant acquis la nationalité d'un Etat membre de l'UE en 2016.

Les Roumains (29.700 personnes) ainsi que les Polonais (19.800) constituaient les deux plus grands groupes de citoyens de l'UE ayant obtenu la nationalité d'un autre Etat membre.

SYRIE Frappe contre une base aérienne de l'armée syrienne menée par Israël

La frappe hier contre une base militaire dans le centre de la Syrie, ayant coûté la vie à 14 personnes, a été menée par Israël, a rapporté la Télévision syrienne.

«L'agression israélienne sur l'aéroport du T-4 a été menée par des avions F-15 qui ont lancé plusieurs missiles», selon une source militaire citée par la télévision.

Ces missiles ont été lancés depuis l'espace aérien libanais, a-t-on ajouté de mêmes sources.

«Deux avions F-15 de l'armée israélienne ont frappé l'aérodrome entre 03H25 et 03H53 heure de Moscou (00H25 et 00H53 GMT) à l'aide de huit missiles téléguidés depuis le territoire libanais, sans pénétrer dans l'espace aérien syrien», a affirmé d'autre part le ministère russe de la Défense.

Plusieurs explosions ont été entendues lundi à l'aube à proximité de l'aéroport militaire, à l'est de Homs, et le tir de missiles a plus tard été confirmé.

La télévision syrienne a ensuite affirmé que l'attaque avait fait plusieurs victimes.

Cette frappe, a fait selon des médias, 14 morts et des blessés.

Israël avait déjà visé la base militaire du T-4, également connue sous le nom de Tiyas dans la province centrale de Homs. Il avait alors mené des raids aériens d'envergure contre des positions du gouvernement syrien, pays en crise depuis 2011.

BÉJAIA : Hommage à l'artisan de l'insurrection de 1871, Cheikh Belhaddad à Seddouk

Des centaines de personnes se sont rassemblées dimanche à Seddouk (Bejaia) pour rendre hommage à Cheikh Belhaddad, figure de proue de l'insurrection contre le colonialisme en 1871, et évoquer la date du 8 avril coïncidant avec le début d'une large révolte populaire conduite à son initiative et qui rapidement s'est étendue dans une large partie du territoire, notamment au centre et à l'est.



Des conférences sur sa vie et son parcours, des tournois sportifs, une projection de films ont marqué ce regroupement auquel a assisté une forte délégation d'adeptes de la confrérie Rahmania venus de plusieurs wilaya du pays et ponctué par une cérémonie de dépôt d'une gerbe de fleurs sur sa tombe et celui de ses enfants El Aizi et Hand, acteurs prépondérants de cette révolte, avec Cheikh El-Mokrani et Cheikh Boumezrag.

En cette date souvenir, Cheikh Belhaddad, devait mener solennellement au marché hebdomadaire de Seddouk, la révolte contre l'occupant. Après une forte harangue devant des milliers de personnes, il appela à porter les armes et se ragaillardir de courage contre l'ennemi qu'il fallait impérativement buter hors du pays. «Nous allons jeter l'ennemi à la mer comme je jette aujourd'hui ma canne à terre», s'est-il alors exclamé, en joignant le geste à la parole. Et, depuis, le soulèvement a pris forme et s'est renforcé, mobilisant dans son sillage des

centaines de milliers de personnes.

Cheikh Belhaddad, déjà arrivé à un âge avancé, plus de 80 ans, n'avait pas pris les armes, mais avait guidé la révolte en chef spirituel, étant le chef suprême de la confrérie Errahmania, imam et érudit en théologie, laissant la stratégie militaire à ses deux enfants (El aziz et M'hand) et Cheikh El Mokrani qui, tous trois à la tête d'un contingent de 300.000 hommes représentant 250 tribus, ont mis à mal des mois durant les forces coloniales.

En juillet 1871, il a été arrêté. Et en avril 1873, il a été condamné et emprisonné à la prison de Coudiat à Constantine pour cinq ans. Au bout de cinq jours, il rendit l'âme. Il avait alors 83 ans et sa révolte ne s'est jamais éteinte. Cycliquement des mouvements de même nature, mais dans une proportion moindre, en prenant à chaque fois le relais jusqu'à Mai 1945 et le déclenchement de la guerre de libération en novembre 1954, qui sonna le glas du colonialisme.

IBOUDRARENE (TIZI-OUZOU) : La stèle à l'effigie du colonel Amirouche sera refaite

La stèle à l'effigie du colonel Amirouche Ait Hamouda, tombé au champ d'honneur avec le Colonel Si El Haouès le 29 mars 1959 à djebel Tameur, près de Boussaâda, sera refaite, a annoncé à Tassafit Ouguemoun (Tizi-Ouzou) son fils Nourredine.

S'exprimant à l'occasion de la commémoration du 59ème anniversaire de la mort de ce chef de la wilaya III historique, Nourredine Ait Hamouda s'est excusé auprès des Algériens pour avoir érigé une statue représentant le colonel sans armes. «Beaucoup de citoyens m'ont approché à propos de cette stèle. Aujourd'hui, je vous présente

publiquement mes excuses d'avoir «désarmé» le colonel Amirouche, ce que l'armée coloniale n'a pas pu faire car il est mort les armes à la main», a-t-il dit.

Cette statue à l'effigie du colonel Amirouche d'une hauteur de 4 mètres a été réalisée à Venise par un sculpteur italien représentant le chef de la wilaya III historique sans arme tendant le bras. Elle avait été érigée le 29 mars 2014 au lieu-dit la Tranchée, face au Djurdjura, au carrefour qui mène vers les communes d'Ath Yann, Yatafen et Iboudrarène.

Cette stèle glorifiant un des héros de la guerre de libération nationale s'ajoute

à celles de 11 autres colonels érigées le long de la Route nationale n 12 sur les carrefours menant aux lieux de naissances de ces héros de la Révolution et qui ont été inaugurées le 5 juillet 2015. Il s'agit des colonels Slimane Dehilès (Ouadhias), Ali Melah (Tizi-Gheniff), Abane Ramdane (Larbâa Nath Irathen), Amirouche Ait Hamouda (Iboudraren), Aissat Idir (Mekla), Krim Belkacem (Ait Yahia Moussa), Mohamed Zamoum (Ouadhias), Amar Ouamrane (Draâ El-Mizan), Mohamedi Saïd (Larbâa Nath Irathen), Saïd Yazourène (Timizart) et Akli Mokrane dit Mohand Oulhadj (Bouzeuguène).

APS

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE
GESTION IMMOBILIÈRE DE LAGHOUAT
NIF : 098303010058147

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N°11/2018 (2ÈME AVIS)

Conformément aux dispositions de l'article 44 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Laghouat, lance un 2ème avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales suite à l'infirmité pour la réalisation des travaux d'achèvement des 20/40/608 logements publics locatifs semi collectif à - HASSI DELAA - lots 02 :20 logs en tous corps d'état sauf VRD (Programme Quinquennal 2010-2014) tranche 2011 repartis comme suit :

Projet/site	Désignation des travaux	Qualification demandée
20/40/608 Logts LPL P.Q 2010-2014 - HASSI DELAA -	réalisation des travaux d'achèvement des 20/40/608 logements publics locatifs semi collectif à - HASSI DELAA - lots 02 :20 logs en tous corps d'état sauf VRD	II et plus bâtiment (activité principale)

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer les cahiers des charges relatifs à ce projet auprès de l'Office (service des marchés et des prix), contre paiement de la somme de 1.000,00 DA (Mille Dinars) (Non remboursable).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DECAPACITES MINIMALES N° 11/2018

Réalisation des travaux d'achèvement des 20/40/608 logements publics locatifs semi collectif à - HASSI DELAA - lots 02 :20 logs en tous corps d'état sauf VRD
(Programme Quinquennal 2010-2014) tranche 2011

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et dévaluation des offres »

Lot:.....

L'enveloppe dénommée «Dossier de candidature» contient :

- Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
- Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
- Les statuts pour les sociétés.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- La copie du Certificat de qualification et de classification Professionnel Catégorie II et plus en bâtiment «activité principal» en cours de validité.
- Attestation de références professionnelles délivrées par des maîtres de l'ouvrage public contenant les montants des travaux réalisés des cinq dernières années des projets similaires ou équivalents (objet cahier de charge)
- Attestation de mise à jour (CNAS), en cours de validité...
- Liste du matériel à engager (justifier par des cartes grises, assurance, contrat de location)
- p.v. de huissier de justice pour les matériels non justifié par des cartes grises datant de moins d'une année
- Les bilans comptables des trois dernières années (visé par les services des impôts), « 2015-2016-2017 »
- planning d'exécution des travaux.

B) L'enveloppe dénommée « offre technique » contient :

- La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »

C - L'offre dénommée « offre Financière » contient :

- La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
- Devis quantitatif et estimatif, (Paraphé et signé).
- bordereau des prix unitaires (paraphé et signé).

Les Offres doivent être déposées au département Maîtrise d'ouvrage/ premier étage bureau N° 2-08 de la Direction Générale de l'OPGI de Laghouat sis au "Cité des directions route nationale N° 01- Laghouat".

La date limite du dépôt des offres est fixée à 15 jours à compter de la première parution de cet avis dans la presse nationale ou dans le BOMOP à 13h00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les Soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 03 mois augmentés des délais de préparation des offres à compter de la date limite du dépôt des offres.

L'ouverture des plis (dossier de candidature, offre techniques et offre financiers) est prévue en séance publique et se tiendra le dernier jour correspondant à la date limite du dépôt des offres à 14h00, au niveau du siège de l'Office de promotion et de gestion immobilière « Direction Générale », la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires sont cordialement invités à la séance d'ouverture des plis su-visée

LE MINISTRE DE LA CULTURE M. MIHOUBI L'A INDIQUÉ : «Nécessité d'œuvrer à élaborer un dossier permettant de classer le Jardin d'Essai d'El- Hamma comme site naturel universel»

Le ministre de la Culture Azzedine Mihoubi a mis l'accent sur la nécessité d'œuvrer pour élaborer un dossier permettant de classer le Jardin d'Essai d'El-Hamma comme «site naturel universel» afin de le soumettre à l'Unesco conformément aux conditions et aux normes internationales.

«Ce jardin qui est considéré comme l'un des plus importants au monde comprenant de rares espèces végétales doit être classé comme site naturel et culturel universel», a indiqué M. Mihoubi à l'occasion de la conférence internationale sur le Jardin d'Essai d'El-Hamma, faisant état de la création d'un groupe d'experts ainsi qu'un groupe relevant du ministère de la Culture pour élaborer un dossier de classement du jardin selon les normes et les conditions internationales exigées afin de le soumettre à l'Unesco.

L'objectif de cette conférence, à laquelle assistent des spécialistes italiens, français, britanniques et espagnols, est de permettre aux étrangers dont les membres du réseau international des parcs mondiaux de connaître de plus près les richesses de ce jardin à l'instar des rares espèces végétales et des statues antiques qui méritent d'être classés comme monument naturel et culturel universel.

M. Mihoubi a rappelé que ce jardin formait un lieu de tournage de plusieurs films à l'image du film «Tarzan» en 1932, d'autant plus qu'il était source d'inspiration de plusieurs artistes et sculpteurs qui ont mis leur touche artistique à travers des statues reflétant l'environnement algérien, indiquant que ce jardin antique a une histoire culturelle, scientifique et environnementale par excellence.

Il a indiqué, dans un contexte lié, que cette conférence permettra aussi de «mettre en place une plate-forme» afin d'élaborer un dossier et de le soumettre à l'Unesco pour le classer comme «site culturel universel». De son côté, La ministre de l'Environnement et des Energies Renouvelables, Fatma-Zahra Zerouati a mis en avant l'importance du Jardin d'Essai d'El-Hamma sur l'aspect scientifique et culturel, soulignant que cette rencontre «permettra d'échanger les expertises et les expériences avec les pays étrangers qui disposent de jardins botaniques mondiaux».

Etant donné que le Jardin d'El-Hamma contient plusieurs espèces végétales rares, Mme Zerouati a mis l'accent sur l'importance d'assurer une sensibilisation afin de préserver ces espèces et «de mettre en place une banque environnementale où toutes les espèces végétales rares en Algérie seront recensées». «L'investissement dans la diversification biologique est le seul garant d'une sécurité alimentaire et d'un développement durable notamment avec le phénomène des changements climatiques», a-t-elle affirmé. Après avoir considéré que le Jardin d'El-Hamma est «un monument exceptionnel pour le pays» qui



a préservé son héritage végétal depuis sa création en 1832, le Wali d'Alger Abdelkader Zoukh a indiqué que l'objectif essentiel de cette conférence est de permettre aux spécialistes internationaux de connaître de plus près les richesses de ce jardin. Il a rappelé que «le président de la République accorde un intérêt «particulier» à la réhabilitation des richesses environnementales du Jardin, soulignant que le jardin a accueilli en 2017 plus d'1,3 million de visiteurs. «Le deuxième objectif de cette conférence est l'échange d'expériences et d'expertise et la création de domaines de coopération entre l'Algérie et les pays participants à cette conférence», a-t-il poursuivi. Pour sa part, la présidente du Conseil scientifique du Jardin d'ElHamma, Nassima Yahia a fait état de l'organisation de plusieurs ateliers, à l'occasion de cette conférence, avec la participation d'experts de la Grande-Bretagne, Espagne, Italie et France. En outre des travaux d'inventaire des espèces botaniques du jardin seront entrepris au niveau du jardin qui connaît depuis deux jours des visites élargies et précises effectuées par ces experts.

Elle a affirmé que les experts étrangers ayant visité le jardin ont exprimé leur étonnement quant au non classement de ce dernier comme patrimoine mondial depuis longtemps car répondant aux conditions et critères internationaux en la matière.

Lors de cette conférence, l'expérience des jardins mondiaux (jardins de Kew au centre de Londres) a été présentée par l'expert Timoufi Pierece et le jardin secret à

Kigali en Sardaigne (Italie) présenté par l'expert Jienne Louiji Bkhita.

Le directeur du jardin d'Essai, Abdelkrim Boulahia avait présenté un exposé détaillé sur les activités du jardin ainsi que sa couverture végétale, ses animaux et ses établissements.

Il a souligné l'intérêt de cette conférence internationale sur le Jardin d'Essai qui «va permettre de jeter la lumière sur le grand potentiel et les richesses botaniques du Jardin lui permettant d'être élevé au rang des jardins du monde».

«Une convention va être signée, à cette occasion, entre le jardin d'El-Hamma et le parc zoologique de Jerez (Espagne) en vue d'échanger les compétences et des espèces d'animaux menacées d'extinction (issus, en particulier, d'Afrique et d'Algérie)», a affirmé le membre du Conseil scientifique du Jardin Fellous Djerdini Amina. Plus de 150 participants, dont des membres de la conservation internationale des jardins botaniques (BGCI) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), ont pris part à cette conférence internationale sur le jardin d'El-Hamma d'Alger.

Ont pris part à cette conférence le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, le ministre de l'Agriculture du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazgui, le ministre de la Communication, Djamel Kaouane et la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatma Zohra Zerouati.

ALGÉRIE-TUNISIE Organisation d'activités culturelles et de forums communs entre l'Algérie et la Tunisie

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi et son homologue tunisien Mohamed Zine El Abidine ont convenu d'organiser des activités culturelles et des forums communs, afin de renforcer les relations bilatérales, a indiqué un communiqué du ministère de la Culture.

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi qui effectue une visite en Tunisie dans le cadre de la 34e foire internationale du livre de Tunis, ouverte vendredi à Tunis, avec la participation de l'Algérie en sa qualité d'invité d'honneur, a indiqué que «la Tunisie compte de différents espaces culturels, à même de renforcer sa notoriété aux niveaux magrébin et arabe», à l'instar du centre culturel international «Dar Sébastien», qui constitue un «centre de rayonnement culturel».

De son côté, le ministre tunisien a exprimé son «souhait de renforcer la présence de l'Algérie dans les différentes manifestations culturelles de ce pays» et d'organiser des festivals, avec la participation algérienne. Les deux parties ont insisté sur «le rôle de la culture et de l'art dans la consolidation des relations entre les deux pays», liés par un passé et une histoire.

Plus de 80 maisons d'édition, des romanciers, des écrivains, des universitaires, des poètes et des critiques algériens participent à la 34e foire internationale du livre de Tunis.

Parmi les participants à cet événement placé sous le thème «nous lisons pour vivre deux fois», l'académicienne de l'université de Tizi Ouzou, Amina Belaala, le Directeur général de l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda), Sami Benchikh Hocine qui donnera une conférence sur la propriété intellectuelle et la garantie des droits d'auteurs et de créateurs en Algérie.

Plusieurs instances nationales prendront part à cet événement tels que l'Entrepris nationale des arts graphiques (Enag), le Haut Conseil Islamique (HCI), le Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA) et le Centre national de recherche en préhistoire et histoire (CNRPAH). La 34e foire internationale du livre de Tunis qui s'étalera jusqu'au 15 avril, verra la participation de 775 maisons d'édition de 32 pays.

TIARET : 52 pièces de monnaie remontant à des époques différentes saisies en 2017

L'expertise menée dernièrement sur 52 pièces de monnaie anciennes saisies en 2017 à Tiaret ont révélé qu'elles remontent à des époques historiques différentes dont celles de la dynastie des Fatimides et de l'Etat de l'Emir Abdelkader, a-t-on appris auprès de la direction de la culture de la wilaya. L'expertise a révélé la valeur archéologique et artistique précieuse des pièces de monnaie saisies par la sûreté de wilaya de Tiaret en 2017 (52 pièces rondes et carrées en or et en argent). Cette opération a été menée par le musée public national Abdelmadjid Méziéne de Chlef qui a procédé à l'analyse

d'échantillons des pièces saisies dont 19 rondes en or datant de l'époque des Aghalibs, soit le troisième siècle de l'hégire, 26 autres rondes en argent remontant à l'Etat algérien moderne de l'Emir Abdelkader et six carrées en argent de l'Etat fatimide et une petite pièce ronde qui serait de l'Etat de l'Emir Abdelkader, a-t-on précisé de même source. En outre, quatre objets en cuivre ont été authentifiés, soit deux sceaux et deux plateaux de l'époque contemporaine sur 14 saisis et remis à la direction de la culture de Tiaret par la police en août dernier après leur mise en vente sur internet.

Les services de la sûreté de wilaya de Tiaret ont indiqué que les pièces de monnaie ont été saisies au chef-lieu de wilaya par la brigade de recherche et d'investigation de la police judiciaire suite à des informations qui lui sont parvenues. Ces objets ont été retrouvés chez deux individus qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires pour détention de pièces archéologiques et fouilles sans autorisation. Les 14 objets en cuivre ont été saisis après leur mise en vente sur les réseaux sociaux par un individu de Tiaret suite à des informations reçues par la brigade de cybercriminalité de la PJ de la sûreté de



wilaya, a-t-on fait savoir. L'expertise sur ces objets a authentifié quatre objets de valeur et le restant a été

restitué à son propriétaire, selon la même source.

SEMI-MARATHON ABDELHAMID-BENBADIS: 700 athlètes attendus vendredi prochain à Constantine

Près de 700 athlètes de plusieurs catégories sont attendus vendredi prochain à Constantine au semi-marathon Abdelhamid Benbadis, a appris l'APS hier, du responsable de l'organisation des compétitions auprès de la ligue d'athlétisme.

Organisée par la ligue de Constantine d'athlétisme (LCA) en collaboration avec la direction de la jeunesse et sport (DJS) et l'Assemblée populaire communale (APC), cette manifestation sportive s'inscrit dans le cadre de la célébration de la journée du savoir "Youm El Ilm", a indiqué M. Bouarayou Mohamed.

Il a également ajouté que des coureurs de 25 wilayas du pays seront en lice pour remporter cette épreuve qui relève du programme du championnat national de cross-country, a souligné le même responsable, évoquant entre autres Annaba, Sétif, Tébessa, Alger, Oran et Blida.

Quatre courses seront disputées au cours de cet événement sportif sur un parcours de distances comprises entre 10 et 15 km, tracé entre la commune d'Ain Smara et celle de Constantine, a fait savoir M. Bourayou.

Les différentes catégories qui s'affronteront au cours de ce challenge sont organisées par tranche d'âge, à savoir celle des athlètes âgés entre 18 et 39 ans, entre 40-49 ans, et les catégories 50-59 ans et plus de 60 ans, selon la même source.

CYCLISME Décès du coureur belge Michael Goolaerts au soir de Paris-Roubaix

Le coureur belge Michael Goolaerts, qui participait à Paris-Roubaix, est décédé dimanche soir à l'hôpital de Lille, quelques heures après la victoire du champion du monde Peter Sagan, a rapporté l'AFP.

«C'est avec une tristesse inimaginable que nous devons communiquer le décès de notre coureur et ami Michael Goolaerts», a annoncé son équipe Vérandas Willems.

«Il est mort dimanche soir à 22h40 à l'hôpital de Lille en présence des membres de sa famille et de ses proches, à qui nous pensons fort. Il est décédé d'un arrêt cardiaque.

Toute assistance médicale était inutile», a ajouté le communiqué de Vérandas Willems en précisant qu'il n'y aurait «pas d'autre communication pour donner le temps à ses proches de faire face à cette perte terrible».

Dans l'après-midi, le jeune Belge, de 23 ans, avait été retrouvé inanimé sur la deuxième des vingt-neuf secteurs pavés de la «reine des classiques», près de Viesly, une centaine de kilomètres après le départ de Compiègne. Sur les images TV, le Belge est au sol, les bras en croix, sans autre concurrent à ses côtés.

Il avait été secouru en urgence et hélicoptéré à Lille. Le pronostic vital était engagé pour Michael Goolaerts, secouru pour un arrêt cardio-respiratoire et hélicoptéré au CHU de Lille, avait annoncé en début de soirée le bulletin médical de Paris-Roubaix.

Le jeune coureur belge prenait part pour la première fois à Paris-Roubaix. Il était passé professionnel en 2014, alors qu'il n'avait même pas 20 ans, dans l'équipe Vérandas Willems.

Mais, après un an, il a rejoint la formation espoir de Lotto pour les deux saisons suivantes, avant d'être recruté de nouveau par Vérandas Willems, désormais dirigée par le Belge Nick Nuyens, un ancien vainqueur du Tour des Flandres.

APS

CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE KUNG FU WUSHU À TISSEMSILT: Domination du club Ettahadi de Khémisti

Les athlètes du club «Ettahadi» de la commune de Khémisti (Tissemsilt) ont dominé le championnat régional ouest de kung fu wushu juniors et seniors messieurs, qui a pris fin samedi soir à la salle omnisports «chahid Alouet Tayeb» de Tissemsilt.

Ils ont raflé cinq médailles d'or s'adjugeant la première place au classement par équipes. La deuxième place est revenue au club El Moustakbel de Tiaret avec médailles d'or, trois d'argent, alors que le club «Oussoud Wahran» (Lions d'Oran) a pris la troisième place en remportant trois médailles d'or et deux en argent.

Le président de la Fédération algérienne de kung fu wushu, Yahia Beddour a déclaré, à l'APS, que le niveau technique est acceptable lors de cette manifestation, soulignant que ce championnat est qualificatif pour la phase nationale prévue les 13 et 14 avril en cours à Blida.

Le même responsable a ajouté que la rude concurrence entre les clubs participants augure d'un bon avenir de cette discipline, annonçant que la sélection



nationale de kung fu wushu prendra part cette année à plusieurs manifestations internationales dont le championnat arabe qui aura lieu au Maroc du 1er au 7 mai prochain et le championnat du monde prévu en été au Brésil.

La Fédération algérienne

de kung fu wushu prévoit d'organiser, cette saison, un tournoi international en vue de promouvoir cette discipline sportive en Algérie et encourager les jeunes catégories à sa pratique.

Le championnat régional ouest de kung fu wushu ont été organisées deux jours

durant par la Fédération en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tissemsilt et la participation de plus de 250 sportifs représentant 31 clubs des wilayas de Tissemsilt, Tiaret, Oran, Chlef, Aïn Defla, Sidi Bel-Abbès et Tlemcen.

TENNIS / TOURNOI OPEN DE DJERBA (QUALIFICATIONS): L'Algérien Nazim Makhlof éliminé au deuxième tour

Le tennisman algérien Nazim Makhlof a été éliminé au deuxième tour qualificatif pour le tableau final du tournoi professionnel «Open de Djerba» qui se déroule en Tunisie, après sa défaite par deux sets à zéro contre tête de série N13, le Vénézuélien Jordi Muñoz-Abreu.

L'Algérien de 21 ans a relativement bien démarré ce match, concédant difficilement le premier set (6-4), avant de s'effondrer dans le deuxième (6-1).



Au premier tour, disputé samedi, Makhlof avait sorti l'Allemand Kim David Steiger 7-6 (1), 6-4, alors que Muñoz-Abreu en a été exempté.

D'un prize-money de 15.000 USD, la compétition qui se déroule du 7 au 15 avril sur les courts en surface rapide de Djerba, a drainé la participation de certains joueurs relativement bien classés sur le plan mondial, notamment, le Français Yannick Jankovits (361e), l'Allemand Daniel Brands (430e) et l'Espagnol David Perez-Sanz (475e).

VOILE/CHAMPIONNAT NATIONAL DES SÉRIES RSX ET LASER STANDARD :

Alger-Plage hôte de l'événement, du 12 au 14 avril (Fédération)

Le Championnat national des séries RSX et Laser Standard se déroulera du 12 au 14 avril 2018 à l'École nationale des sports nautiques et subaquatiques d'Alger-Plage (Est), a annoncé hier la Fédération algérienne de

voile (FAV). «Les meilleurs athlètes algériens dans ces deux spécialités, y compris l'élite nationale (messieurs/dames) qui représentera l'Algérie aux prochains Jeux méditerranéens de Tarragone, prévus au

mois de juin en Espagne, seront présents à Alger-Plage» a détaillé la FAV dans un communiqué.

Les athlètes engagés dans ce Championnat national profiteront de l'occasion pour «préparer d'autres

compétitions internationales», inscrites au programme de l'année 2018, a ajouté l'instance fédérale dans un bref communiqué, diffusé sur les réseaux sociaux.

CHAMPIONNAT NATIONAL MILITAIRE D'ATHLÉTISME: Début des compétitions en présence de 200 athlètes à Blida

Le coup d'envoi du Championnat national militaire d'athlétisme a été donné, hier au complexe sportif régional de la Première région militaire de Blida, avec la participation de plus de 200 athlètes, représentant différentes régions et écoles militaires du pays. Dans son allocution d'ouverture de cette compétition, le général Samah Zineddine, commandant de la façade

maritime Centre, a estimé l'athlétisme comme un facteur essentiel dans l'équilibre physique et mental des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), tout en reflétant les valeurs profondes de l'Institution militaire, incitant ses éléments à toujours déployer plus d'efforts pour gagner davantage de médailles et de titres». Il a, également appelé les athlètes par-

ticipants à faire preuve d'esprit sportif afin de «sauvegarder la bonne image du sport militaire de manière générale et de l'athlétisme de façon particulière». Cet événement sportif militaire, de trois jours, enregistre la participation de 25 équipes, formée chacune de 14 athlètes masculins et huit (8) éléments féminins, appelés à concourir dans 11 spécialités de l'athlétisme.

LIGUE 1 «MOBILIS» : L'USM Bel Abbès joue avec le feu, l'entraîneur Cherif El Ouezzani tire la sonnette d'alarme

L'USM Bel Abbès s'est retrouvée, de nouveau, mêlée dans les calculs du maintien après ses deux dernières défaites de suite en Ligue 1 de football, jouant ainsi avec le feu avant cinq journées de la fin de la compétition.

Une situation qui inquiète au plus haut point les supporters de la «Mekerra» qui misaient plutôt sur une place sur le podium, après le parcours très honorable de leur équipe la saison passée qu'elle avait terminée à la quatrième place.

«Il y a péril en la demeure. Il faudra vite réagir, car si nous enchaînons d'autres contre-performances, on risque d'avoir une mauvaise surprise en fin de saison», a confié à l'APS l'entraîneur de l'USMBA, Si Tahar Cherif El Ouezzani.

Il faut dire que les déboires de l'USMBA ont commencé depuis que cette équipe s'est vu défalquer six points de son compteur en janvier passé sur décision de la Fédération internationale de football dans l'affaire de son conflit avec un ancien joueur étranger.

Les promesses des dirigeants de récupérer ces points défalqués sont restées lettre morte. Neuvièmes au classement à l'issue de la 25e journée, les protégés de Cherif El Ouezzani devançaient seulement de quatre unités le troisième potentiel reléguable, en l'occurrence l'USM El Harrach (14e, 25 pts).

«Nous n'avons plus le droit à l'erreur, notamment à domicile où nous sommes dans l'obligation de réaliser carton plein lors des trois matchs qui nous restent chez nous», a prévenu le coach.

Les gars de la ville de Sidi Bel-Abbès auront l'avantage de se produire devant leurs fans à deux reprises de suite lors de la 26e et 27e journée contre la JS Saoura et l'USM El Harrach.

Ils accueilleront également l'US Biskra lors de la 29e et avant dernière journée, alors qu'ils auront à faire deux périlleux déplacements à Sétif et à Alger pour affronter l'ES Sétif (28e journée) et le MC Alger (30e et dernière journée).

En attendant, les coéquipiers du capitaine Fares Benabderrahmane auront l'occasion d'oublier leurs déboires en championnat lorsqu'ils donneront la réplique à domicile au CR Zaouia, pensionnaire de la Régionale 1 (Blida), samedi dans le cadre des demi-finales de la Coupe d'Algérie, un tour qu'ils jouent pour la troisième saison de rang.

En prévision justement de ce match, l'entraîneur Cherif El Ouezzani, qui a donné rendez-vous à ses joueurs pour ce lundi après midi afin de reprendre l'entraînement, n'omet pas de mettre en garde les siens contre tout excès de confiance face au petit poucet de l'épreuve.

CAN-2018 DAMES (QUALIFICATIONS - 1ER TOUR RETOUR) ALGÉRIE- TUNISIE:

«Une qualification possible mais gare à l'excès de confiance»

La sélection algérienne féminine de football, battue (2-1) au stade Alassane Djigo à Pikine par son homologue sénégalaise lors du match aller du premier tour des éliminatoires de la CAN 2018 féminine, est appelée à remporter la deuxième manche, prévue aujourd'hui (17h45) au stade du 5 juillet (Alger), pour espérer se qualifier au deuxième tour de la compétition.

Un résultat (1-0) suffira aux joueuses du coach Azzedine Cihh pour valider leur ticket mais la mission s'annonce "compliquée" face à une équipe plus expérimentée et qui a plus de matchs dans les jambes.

Les Sénégalaises restent en effet un adversaire redoutable pour les Algériennes avec un bon groupe et surtout une bonne préparation avant l'entame de cette double confrontation en participant notamment au tournoi féminin de l'Afrique de l'Ouest.

Elles avaient joué cinq matchs face à des nations coriaces comme le Nigeria et le Mali. Au match aller, les Algériennes avaient réussi à inscrire un but précieux en déplacement qui pourrait valoir son pesant d'or au match retour.

Les joueuses de Azzedine Cihh et après avoir récupéré du voyage ont effectué une séance de déchargement samedi avant de se rendre le lendemain (dimanche) au stade 5 juillet pour faire connaissance avec la pelouse ou un entraînement a été programmé à l'heure du match.

Le président de la Fédération algérienne de football Kheireddine Zetchi a tenu à encourager l'équipe



avant cette rencontre capitale. «Vous êtes la locomotive du football féminin. Votre réussite va servir les futures générations» a-t-il dit.

Les coéquipières de Myriam Yasmine Benlazar ont beaucoup apprécié le discours du président de la FAF et promettent d'être à la hauteur de la confiance et de tout faire pour aller à la CAN-2018.

De son côté, la sélection sénégalaise est à pied d'œuvre depuis samedi à Alger pour préparer la manche retour qui s'annonce ouverte et indécise.

L'entraîneur des Sénégalaises Soudate Sarr s'est dit «confiant» et pense que ses joueuses ont les moyens de décrocher le billet qualificatif pour le second tour après la victoire du

match aller. La capitaine Mamy Ndiaye estime pour sa part que ses coéquipières connaissent désormais mieux leur adversaire après le match aller. « Nous connaissons mieux l'adversaire et si le groupe travaille davantage, on peut s'en sortir au retour en Algérie» a-t-elle souligné. Le match retour sera officieusement par des arbitres ivoiriennes. La directrice de jeu est Zomadre Sonia Kore, assistée de Ndeko Edwige Appia et de Lou Djanan Prisca Danielle.

La phase finale de la CAN-2018 dames aura lieu du 17 novembre au 1er décembre prochain au Ghana. Les trois premières équipes se qualifieront pour la Coupe du monde féminine en France en 2019. Le Nigeria est tenant du titre.

LIGUE 1 MOBILIS :

En course pour le titre, le destin du MC Oran est entre ses mains

Le président du MC Oran, Ahmed Belhadj, a estimé que ses joueurs n'ont désormais plus le droit à l'erreur du moment que leur destin dans la course au titre du championnat de Ligue 1 de football est entre leurs mains.

Le MCO, qui reste sur deux lourdes défaites en déplacement contre le MC

Alger (4-0) et l'ES Sétif (4-1) garde toutes ses chances pour terminer champion après la défaite du leader, le CS Constantine, sur le terrain de la JS Saoura (1-0) vendredi passé pour le compte de la 25e journée.

Cette contre-performance arrangerait les affaires des Oranais si ces derniers venaient de battre le CR Belouizdad, vendredi prochain au stade Ahmed-Zabana à Oran en mise à jour du championnat, synonyme de réduction de l'écart qui les sépare des Constantinois à deux unités seulement avant cinq journées de la fin du championnat.

«Comme nous allons accueillir le CSC chez nous, ce sera une aubaine

pour aspirer à le déloger de son fauteuil de leader, mais à condition de ne plus reproduire les prestations des matchs contre le MCA et l'ESS», a déclaré à l'APS le patron du club phare de la capitale de l'Ouest.

Les Mouloudéens ont reculé à la troisième place après le report de leur match contre le CRB en raison des engagements de ce dernier en Coupe de la Confédération africaine, mais ils pourraient bien reprendre leur poste de dauphin, qu'occupe provisoirement le MCA, en cas de victoire face aux Belouizdadiens.

« Nous avons mis tous les moyens pour que le MCO termine au moins

sur le podium cette saison. Les joueurs et le staff technique ne doivent pas nous décevoir», a encore averti Belhadj dit «Baba», qui vient de renouveler sa confiance à l'entraîneur Moez Bouakaz, après la deuxième cuisante défaite en l'espace de trois rencontres. «Il faudra reconstruire aussi que les arrêts à répétition du championnat nous ont freinés dans notre élan. En l'espace d'un mois et demi, nous avons disputé seulement trois matchs, ce qui s'est répercuté négativement sur la forme compétitive de mes joueurs qui étaient sur une courbe ascendante depuis le début de la phase retour», a regretté le président oranais.

POLICE (SUD-EST) :

8 équipes animent les championnats régionaux de football et futsal à Ouargla

Huit équipes animent les championnats régionaux inter-police Sud-est de football (séniors) et futsal, qui ont débuté lundi au complexe sportif «18 février» de Rouissat (Ouargla), au titre de la saison 2017-2018.

Quatre (4) équipes représentant les suretés de wilayas d'Illizi, Laghouat, Biskra et Ouargla animent le championnat régional séniors, et quatre (4) autres (Laghouat, El-Oued, Illizi et Ghardaïa) le championnat régional de futsal.

Organisés par le service régional de la santé, de l'action sociale et de sports de l'inspection régionale Sud-est de Police (Ouargla), ces championnats permettront de constituer la sélection régionale Sud-est devant prendre part au championnat national de football de la coupe du Directeur général de la sureté nationale (DGSN), au titre de la saison 2018-2019, a indiqué à l'APS le responsable du service précité, Abderrahim Benkaïd.

Ces deux championnats (9-11 avril) entrent aussi dans le cadre des orientations de la DGSN visant à promouvoir la pratique du sport chez les personnels de la sureté nationale, selon les organisateurs.

TOURNOI UNAF DES U15 :

La sélection algérienne à pied d'œuvre à Tlemcen (Fédération)

La sélection algérienne des moins de 15 ans, en regroupement depuis samedi à Tlemcen en vue du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) qu'abritera cette ville de l'Ouest algérien du 11 au 15 avril courant, poursuit sa préparation «dans de bonnes conditions», a annoncé lundi la Fédération algérienne de football (FAF). «Dimanche matin, les jeunes internationaux algériens, drivés par le duo Hocine Abdelaziz et de Rachid Aït Mohamed ont eu droit à une séance

de récupération, avant de reprendre les entraînements dans l'après-midi, sur le terrain principal du stade Colonel Lotfi, qui abritera leurs matchs pendant le tournoi de l'UNAF» a commencé par détailler la FAF dans un communiqué.

«Au menu de la journée du lundi 9 avril, une visite touristique dans la ville de Tlemcen, à l'initiative des organisateurs» a ajouté l'instance fédérale, concernant le programme des jeunes Verts.

Outre l'Algérie, pays organisateur de

cette compétition, deux autres nations nord-africaines seront présentes, à savoir : la Libye et la Tunisie. La sélection mauritanienne qui devait être le quatrième pays engagé dans cette compétition s'est finalement désistée au dernier moment.

Elle-même devait suppléer le Maroc, qui était le premier à se désister, avant de se retirer à son tour. Ce tournoi de l'UNAF était prévu initialement du 2 au 9 avril 2018, avant d'être décalé du 11 au 15 du même mois.

LIGUE 2 MOBILIS/WA TLEMCEN : Les joueurs en grève, l'entraîneur Benchadli contrarié

Les joueurs du WA Tlemcen (Ligue 2 algérienne) ont boycotté hier la reprise des entraînements pour revendiquer la régularisation de leur situation financière, mettant hors de lui leur entraîneur Djamel Benchadli, a appris l'APS de ce dernier.

«Après deux jours de repos (samedi et dimanche), j'ai donné rendez-vous à mes joueurs ce matin pour entamer la préparation du prochain match en déplacement contre le GC Mascara, mais à ma grande surprise, j'apprends qu'ils ont décidé de faire grève», a déclaré Benchadli à l'APS.

«Certes, leur revendication est légitime, mais je trouve qu'ils ont choisi le mauvais moment pour recourir à une telle action, car nous sommes dans la dernière ligne droite du championnat et nous n'avons pas encore assuré notre maintien en Ligue 2», a-t-il ajouté.

Cette grève fausse complètement les calculs de Benchadli, selon ses dires, poursuivant qu'il misait énormément sur l'état d'esprit de combattant retrouvé chez ses joueurs depuis quelques matchs pour maintenir la dynamique des bons résultats des précédentes journées.

Les Zianides ont parvenu à quitter la zone rouge grâce à leurs trois précédentes victoires de rang, leur ayant permis de se hisser à la 11e place avec 30 points, devançant de cinq unités le 14e et troisième potentiel relégable, le MC El Eulma.

Cette grève intervient aussi avant deux déplacements de suite à Mascara et Kouba, dont les formations locales jouent leur survie dans le deuxième palier.

LIGUE 1 FRANÇAISE (32E J) STADE RENNAIS: Zeffane titulaire pour la première fois depuis deux mois

L'international algérien Mehdi Zeffane a retrouvé dimanche une place dans le onze de départ du Stade Rennais, deux mois après sa dernière apparition, lors du match nul décroché à Nice (1-1), dans le cadre de la 32e journée du championnat de Ligue 1 française de football.

Zeffane s'est distingué dans l'action de l'unique but breton en distillant une passe décisive à Benjamin Bourigeaud (27e).

La dernière apparition de l'ancien lyonnais dans le onze de départ remonte au 17 janvier dernier sur le terrain Lille OSC (victoire 2-1), dans le cadre de la 21e journée de la compétition.

L'autre international algérien de Rennes Rami Bensebaini, titularisé, a pris part à l'intégralité de la rencontre, idem pour Zeffane.

Agé de 25 ans, Zeffane avait connu une période difficile avec l'ancien coach Christian Gourcuff, avant d'être relancé par Sabri Lamouchi en novembre 2017 qui l'avait titularisé après une année loin de la compétition. Il n'a plus été convoqué en équipe nationale depuis octobre 2016 à l'occasion de la réception du Cameroun à Blida (1-1) en ouverture des qualifications de la Coupe du monde 2018.

APS

TLEMCEN : Projet de centre de préparation des équipes nationales au plateau de Lalla Setti

Le terrain d'assiette devant abriter, au Plateau de Lalla Setti sur les hauteurs de Tlemcen, le futur centre de préparation des équipes nationales de football, fera l'objet, mercredi, d'une visite du président de la FAF, Kheirdine Zetchi, en marge du tournoi d'Afrique du nord (UNAF) des U 15, a appris l'APS, hier, des services de la wilaya.

Implanté en pleine forêt de Zarifet, ce futur projet s'ajoutera au stade d'athlétisme réalisé sur le même site, qui a déjà abrité, en juin dernier, le championnat d'Afrique d'athlétisme des U 20 et au camp de jeunes doté de l'ensemble des commodités pour des stages de préparation, a-t-on indiqué.

Culminant à 800 mètres d'altitude, le site est tout indiqué pour abriter le projet de centre de préparation des équipes nationales de football, a-t-on indiqué.

A cette occasion, le centre d'hébergement et de soins du stade Akid Lotfi, qui abritera le tournoi de l'UNAF, sera également inspecté par le président de la FAF qui s'informera des conditions d'hébergement, de restauration, des soins et de la récupération des sportifs.

Au programme de la journée du mercredi figure également une réunion

entre le président de la fédération et les ligues de football de l'ouest, a-t-on signalé. Avant d'assister à la première rencontre d'ouverture du tournoi qui opposera les sélections nationales d'Algérie et de Tunisie, les autorités locales et les responsables de la FAF honoreront, le même jour, les équipes de la

wilaya de Tlemcen qui ont accédé en divisions supérieures ainsi que l'arbitre international algérien Etchiali Mohamed, retenu par la FIFA pour diriger les rencontres du Mondial de Russie.

Enfin, le nouveau siège de la ligue de football de la wilaya de Tlemcen sera inauguré à cette occasion.



CHAMPIONNAT NATIONAL DEUX DE FUTSAL : L'AS Soummam d'Akbou accède en division Une

Le club de l'Académie sportive Soummam de Akbou a accédé en division nationale Une de Futsal, après avoir terminé premier au classement du championnat division Deux, qui s'est achevé samedi avec le déroulement de la 10 journée.

L'AS Soummam Akbou avec un total de 22 points et un match en moins possède

cinq points d'avance sur son dauphin l'OS Tighegnif au classement général, qui lui a assuré une accession au palier supérieur avant cette ultime journée.

Après cet exploit, les Rouge et Noir de l'AS Soummam de Akbou rejoignent les 20 clubs qui forment la division nationale Une la saison prochaine.

L'Académie Sportive du Soummam d'Akbou de Futsal avait créée en 2017 par un groupe de jeunes mordus de football en salle et a leur tête le président Bilal Bouktit qui a impulsé une dynamique sportive ambitieuse et cohérente à son équipe.

«Après une saison d'existence, je suis très satisfait de l'implication de mes joueurs

tout au long de la saison et de leur capacité à aller au bout des objectifs fixés en début de saison» s'est-il réjoui.

Pour l'entraîneur Bekkour Hicham, ce titre de champion est «une juste récompense pour la qualité et le sérieux du travail réalisé tout au long de l'année».

LIGUE 1: Classement des buteurs: Naidji (PAC) et Derardja (MCA) améliorent leur classement

Les sociétaires du Paradou AC, Zakaria Naidji, et du MC Alger, Walid Derardja ont amélioré leur position au classement des buteurs du championnat de ligue 1 mobilis de Football au terme de la 25e journée disputée vendredi et samedi.

Le goleador du MCA, Derrardja a porté son total à 8 buts, après avoir inscrit 3 buts lors des deux matches joués par son équipe (1 but sur penalty) face à la JSK mardi en match de mise à jour (1-3), et un doublé samedi devant le PAC.

De son côté, le buteur paciste Zakaria Naidji, auteur de la seule réalisation de son équipe devant le MCA (5-1), s'installe seul à la 5e place avec 9 buts.

L'ancien attaquant du MC Oran, Mohamed Souibaa qui a rejoint le «Doyen»

durant le dernier mercato hivernal, a amélioré son capital-but (7), en pointant désormais à la 8e place avec son partenaire du club, Abderrahmane Hachoud, unique but.

La 1re place du classement des bu-

teurs est toujours occupée par Mohamed Amine Abid (14 buts) devant respectivement Oussama Derfelou (USM Alger/13 buts), Mustapha Djallit (JS Saoura) et Sami Frioui (USM Blida), tous deux avec 11 buts chacun.

Classement des buteurs :

14 buts : Mohamed Amine Abid (CS Constantine)

13 buts : Oussama Darfalou (USM Alger)

11 buts : Mustapha Djallit (JS Saoura), Samy Frioui (USM Blida)

9 buts : Zakaria Naidji (Paradou AC)

8 buts : Hamza Banouh (USM El-Harrach/ES Sétif), Walid Derardja (MC Alger)

7 buts : Abderrahmane Hachoud (MC Alger), Mohamed Souibaa (MC Oran/MC Alger)

6 buts : Mohamed Toumi (MC Oran), Sid-Ali Yahia Chérif (JS Saoura), Mohamed Tiaiba (MC Oran), Adil Djaabou (JS Kabylie), Hadj Bouguèche (USM Harrach), Mahdi Benaldjia (JS Kabylie), Sofiane Bendebka (MC Alger).

5 buts : Youcef Chibane (MC Oran), Mohamed Belmokhtar (DRB Tadjenanet) et Hamza Demane (DRB Tadjenanet).

DIGNE SUR LES TABLETTES DE LA JUVE !

Lucas Digne va peut-être découvrir quitter le Barça en fin de saison. Selon la télévision italienne RAI, il pourrait en effet rejoindre la Juventus Turin la saison prochaine. Le latéral gauche est en effet suivi de près par Massimiliano Allegri. Ce ne serait pas une découverte pour Digne qui avait été prêté une saison par le PSG à la Roma avant de rejoindre Barcelone. Barré par Jordi Alba au Barça, Digne pourrait être tenté par cette aventure.



Salah encore sacré joueur du mois !

Et de 4 pour Mohamed Salah ! Déjà élu joueur du mois en Premier League en novembre, décembre et février derniers, l'ailier de Liverpool vient encore de recevoir cette distinction pour le mois de mars ce lundi. Auteur de 6 buts en 4 matchs en mars, dont un retentissant quadruplé face à Watford (5-0), le Pharaon a écrasé la concurrence et trusté 80% des voix devant Dele Alli, Heung-Min

NAVAS PARTI POUR RESTER ?

Alors que le Real Madrid est à la recherche d'un "grand gardien" depuis le départ d'Iker Casillas pour le FC Porto en 2015, Keylor Navas (31 ans, 36 matchs toutes compétitions cette saison) continue d'être titulaire dans la cage madrilène. Et avec une certaine réussite.

Ses récentes performances face à la Juventus (3-0) et l'Atletico Madrid (1-1) sont là pour le prouver.

Après le derby, le portier costaricien, arrivé chez les Merengue au sortir de la Coupe du monde 2014, s'est exprimé sur son avenir. "Je suis calme concernant mon futur, a-t-il expliqué en zone mixte. Il me reste deux ans de contrat avec le Real et j'ai l'intention de les remplir. Les gens me demandent souvent si je pars, mais je pars seulement pour rentrer chez moi au Costa Rica et profiter de ma famille. Cette saison, ça a été un peu plus difficile pour l'équipe mais il ne faut pas baisser les bras.

GRIEZMANN: «NOUS VOULIONS GAGNER»

Grâce à un but de Antoine Griezmann, l'Atletico Madrid a obtenu le nul à Bernabeu (1-1) et maintient le Real à quatre points. L'attaquant français de l'Atletico Madrid évoquait quelques regrets après la rencontre, au micro de beIN Sports Espagne :

«Nous voulions gagner. Après leur but, nous avons dû hausser notre niveau et augmenter le rythme et nous avons réussi à égaliser. Avant notre but, nous n'étions pas bien, nous n'avons pas réussi à jouer de manière offensive. Mais quand nous avons commencé à pousser, on a vu un meilleur Atletico.

(Sur la célébration de son but) : C'est l'anniversaire de ma fille et c'était pour elle.

(Sur les chances de titre de l'Atletico) : Nous ne pensons qu'au match de jeudi (contre le Sporting Portugal en Europa League) et ensuite à celui de dimanche en Liga. Et ensuite on verra.»



Son, Jan Vertonghen, Leroy Sane et David Silva.

City concurrencé par United pour Fred

Annoncé avec insistance du côté de Manchester City, le milieu de terrain du Shakhtar Donetsk, Fred, fait aussi l'objet de l'intérêt du voisin, United. José Mourinho cherche à renforcer son entrejeu et son conseiller, l'ancien joueur d'Arsenal, Gilberto Silva, a confirmé que la volonté du joueur était de rejoindre la Premier League l'été prochain. Le prix du Brésilien (estimé au-delà des 50ME) pourrait être un blocage pour les Citizens. Pas pour les Red Devils. Les Gunners, un temps sur le dossier, ont lâché l'affaire, estimant l'affaire trop coûteuse.

Chelsea plombé par Chicharito

Battu par Tottenham (1-3) la semaine dernière, Chelsea a enchaîné avec un résultat nul devant West Ham (1-1), dimanche à Stamford Bridge, en Premier League. Une nouvelle contre-performance qui éloigne toujours plus les Blues du top 4 puisqu'ils comptent désormais 10 points de retard, à 6 journées de la fin.

César Azpilicueta a pourtant ouvert le score (36e), mais Javier Hernandez, dit "Chicharito", a égalisé juste après son entrée en jeu (73e). A noter que Patrice Evra a disputé la dernière demi-heure de jeu.

Les Hammers sont 14e.



LIGUE 1 MOBILIS (25^E JOURNÉE/ MATCH EN RETARD) : **USM Alger- Olympique Médéa avancé au jeudi 12 avril**

Le match en retard USM Alger - Olympique Médéa, comptant pour la 25^e journée de la Ligue 1 Mobilis de football a été avancé de 24 heures et se jouera le jeudi 12 avril au stade Omar-Hamadi (16h00) à huis clos, a annoncé hier la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel. Cette rencontre a été avancée sur demande du club algérois pour lui permettre de préparer son match retour face aux Nigériens de Plateau United mardi 17 avril au stade Omar-Hamadi (17h00), dans le cadre des 16^e de finale bis de la Coupe de la Confédération africaine. Au match aller, l'USMA s'est inclinée à Lagos sur le score de 2 à 1. L'autre match en retard de la 25^e journée a été maintenu, quant à lui, au vendredi 13 avril entre le MC Oran et le CR Belouizdad au stade Ahmed-Zabana (16h00). En Ligue 2 Mobilis, le



derby de l'Ouest, ASM Oran - ASO Chlef, initialement fixé au samedi 14 avril, a été avancé au 13

avril au stade Habib-Bouakeul (16h00), pour le compte de la 26^e journée de la compétition.

ALGER

Arrestation de l'auteur d'un homicide et de ses complices à Chéraga

La Brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Chéraga a arrêté l'auteur d'un homicide, ayant coûté la vie à un jeune homme, âgé de 25 ans à Cheraga, ainsi que deux de ses complices dont une femme âgée de 38 ans, a indiqué hier un communiqué de la cellule de communication et des relations publiques du Groupement territorial de la Gendarmerie nationale d'Alger. Les trois mis en cause, à leur tête le principal accusé, âgé de 45 ans, ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Chéraga qui a ordonné leur placement en détention préventive pour «homicide volontaire avec préméditation», note le communiqué. L'enquête a été instruite sur la base de renseignements indiquant qu'une personne avait été brulée dans une baraque.

A l'issue des investigations, les éléments de la gendarmerie ont réussi à identifier le coupable et ses complices. Suite à une violente



dispute ayant éclaté entre le principal accusé et la victime sur la baraque, la victime a été tuée à coups de poignard». Afin d'effacer les traces du meurtre, le mis en cause et ses complices ont brûlé le corps à l'intérieur de la baraque. Après enquête, l'accusé, arrêté dans une ferme à Chéraga «a reconnu avoir commis ce meurtre», conclut le communiqué.

INDE:

30 morts dans un accident d'autocar

Au moins 30 personnes, dont 27 enfants, ont trouvé la mort hier dans un accident d'un autocar dans le nord de l'Inde, ont rapporté des médias citant une source policière. L'accident a eu lieu lorsque l'autocar a chuté d'une falaise, dans l'Etat d'Himachal Pradesh, dans le nord de l'Inde, a annoncé la police. «L'autocar a basculé dans une gorge profonde de 60 mètres, entraînant la mort de 27 écoliers, de deux enseignants et du chauffeur», a déclaré la police locale. L'accident s'est produit à environ 325 kilomètres de la capitale de l'Etat, Shimla. La plupart des écoliers à bord de l'autocar, qui appartenait à une école, avaient entre 10 et 12 ans. Douze enfants ont été hospitalisés en urgence, a ajouté le policier, Santosh Patialma. «La plupart sont dans un état critique», a-t-il précisé.

PUBLIÉ AU "JOURNAL OFFICIEL" N° 17

La pêche de l'espadon interdite du 1^{er} janvier au 31 mars de chaque année

La période de fermeture de la pêche de l'espadon dans les eaux sous juridiction nationale est fixée du 1^{er} janvier au 31 mars de chaque année, a indiqué un arrêté du ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche publié au Journal officiel n° 17. L'article 2 de l'arrêté explique que la pêche de l'espadon est interdite pendant cette période fixée afin d'assurer le repos biologique et la reconstitution de la zone de cette catégorie



de poisson. Pour rappel, la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) avait fixé en novembre 2016 le quota global pour

l'espadon à 10.500 tonnes à ses pays membres, et ce, dans le cadre d'un plan de reconstitution sur 15 ans (2017-2031) de la population mondiale d'espadon,

une espèce victime de surpêche. Ce quota sera réduit de 3% par an de 2018 à 2022. L'Union européenne reconnaît qu'elle est responsable de la diminution de la ressource d'espadon en Méditerranée, étant donné que 85% des captures se font par ses pays membres, dont 45% sont capturés par les seuls Italiens, tandis que les 15% restants sont pêchés par les pays de la rive sud de la Méditerranée dont l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte.

ÉDUCATION NATIONALE M^{me} Benghebrit insiste sur l'importance de la qualité des équipements scolaires

La ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrit, a mis l'accent hier à Ain Defla sur la nécessité de veiller sur la qualité des équipements scolaires, signalant que cet aspect des choses est à même de garantir une bonne santé aux élèves.

«Veiller à la qualité des équipements scolaires est assurément vital pour les élèves en ce sens que cet aspect leur garantit une bonne santé», a indiqué Mme Benghebrit qui inaugurerait un groupement scolaire situé au nouveau pôle urbain de Ain Defla, dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya.

Observant que dans l'acquisition



des équipements scolaires, il y a lieu de prendre en ligne de compte le rapport qualité-prix, elle a soutenu que le fournisseur ne peut améliorer la qualité de son travail si le client ne fait pas preuve d'exigence.

«On est en 2018, et il est absolument nécessaire d'acquiescer des équipements prenant en charge

les aspects économique et sécuritaire», a préconisé M. Benghebrit à cet effet.

Après avoir inauguré un groupement scolaire situé au nouveau pôle urbain de la ville de Ain Defla, la ministre a procédé à la pose de la première pierre d'un second groupe scolaire au niveau du même pôle.

SELON LA SDA

Coupure de l'alimentation en gaz aujourd'hui à la Cité AADL 10000 logts Nouvelle ville de Sidi Abdellah

L'alimentation en gaz naturel sera interrompue mardi à partir de 10h00 au niveau de la Cité AADL 10000 logts, Nouvelle ville de Sidi Abdellah (commune de Mehalma) à Alger en



raison de travaux de raccordement de conduite de gaz, a indiqué lundi la Société de

distribution d'électricité et du gaz d'Alger (SDA) dans un communiqué. Pour plus d'information, la direction de distribution de Bologhine a mis, au service de sa clientèle, le numéro 3303 mais elle n'a pas précisé le jour ni l'heure exacte de la fin des travaux.

INDONÉSIE:

Une soixantaine de morts après avoir consommé de l'alcool frelaté

Une soixantaine de personnes sont mortes dans plusieurs régions d'Indonésie ces derniers jours et des dizaines d'autres ont été hospitalisées après avoir consommé de l'alcool frelaté et le bilan ne cesse de grimper, ont indiqué hier les autorités indonésiennes. Sept personnes ont été interpellées pour la vente d'alcool frelaté dans le cadre d'opérations policières menées à travers le pays contre les vendeurs d'alcool bon marché fait maison. L'un des vendeurs arrêtés «mélangeait de



l'alcool pur avec du ginseng, un médicament contre la toux et un anti-moustique», a déclaré Agung Budi Maroyo, un responsable de police lors d'une conférence de presse. Un autre vendait une boisson énergétique à base de Coca-Cola mélangée avec de l'alcool, selon la même source.

«Nous pensons qu'il y a un gros distributeur derrière cela», a indiqué le weekend dernier Tony Surya Putra, responsable de police de Jakarta Est en soulignant que plus de vingt personnes ont péri dans un quartier de Jakarta après avoir consommé de l'alcool frelaté.